

L'OBSERVATEUR de l'**OCCDE**



Sommaire

LA STRATÉGIE DE CROISSANCE DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL <i>par Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	3
<hr/>	
ENTREPRISES MULTINATIONALES: LES PRINCIPES DIRECTEURS DANS LA PRATIQUE <i>par Théodore Vogelaar, Consultant spécial auprès du Secrétaire général de l'OCDE pour les investissements internationaux et les entreprises multinationales</i>	7
IMPORTANCE DES MULTINATIONALES DANS L'INDUSTRIE DES PAYS MEMBRES	8
<hr/>	
DÉPENSES PUBLIQUES DE SANTÉ: POUR UNE UTILISATION PLUS EFFICACE DES RESSOURCES	9
<hr/>	
LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE <i>Édition 1977 - 13^e année</i>	15
<hr/>	
RELATIONS PROFESSIONNELLES: L'EXPÉRIENCE JAPONAISE <i>par Oliver Clarke, Direction des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation de l'OCDE</i>	23
<hr/>	
POLITIQUES AGRICOLES: NOUVELLES PRIORITÉS	26
<hr/>	
LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION: COMMENT PROTÉGER LE CONSOMMATEUR?	30
<hr/>	
NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE	34

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION:
Service de l'information de l'OCDE,
Château de la Muette, 2 rue André-Pascal,
F 75775 PARIS CEDEX 16.

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de L'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an) :

F 25; £ 2,80; \$ 6,25.

Le numéro :

F 5,00; £ 0,60; \$ 1,25.

RÉDACTEUR EN CHEF : Jane Bussière

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :

Ulla Ranhall-Jeanneney

DIRECTION ARTISTIQUE ET TECHNIQUE :

Marc Delemme

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :

Silvia Lépot

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

Photos (haut en bas, gauche à droite) : Couverture : Italsider; Gilbert Friderich; Délégation japonaise auprès de l'OCDE; J.A. Pavlovsky-Sygma; ministère des Affaires étrangères du Danemark; J.A. Pavlovsky-Sygma; pages 12-13 : Siemens AG; J.A. Pavlovsky-Sygma; ministère des Affaires étrangères du Danemark; pages 24-25 : Service d'information de l'ambassade du Japon; page 28 : Centre culturel américain; Service d'information australien; IGN; page 29 : Naythons-Liaison Gamma; Almasy; Central Office Information, Londres; Dominique Roger; page 30 : L. Jouan-OCDE; pages 32-33 : Nogues, J.P. Laffont, J.A. Pavlovsky, J.P. Daune-Sygma.

La stratégie de croissance dans le contexte économique actuel

par Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE (1)

Depuis qu'en juin dernier, le Conseil des ministres de l'OCDE a adopté une stratégie à moyen terme ayant pour but de réaliser dans les pays Membres une croissance économique durable sans inflation (2), cette stratégie s'est heurtée à un certain nombre de difficultés. Après un démarrage encourageant, le rythme de la reprise économique est tombé au-dessous du niveau nécessaire pour assurer une réduction progressive du chômage.

Il y a peu de chances de réduire le rythme d'inflation moyen dans l'ensemble de la zone de l'OCDE au-dessous des 8 % atteints au deuxième semestre de 1976; et les fortes différences entre les résultats obtenus par les divers pays dans le domaine des prix se sont plutôt élargies. Les progrès vers l'établissement d'une structure plus satisfaisante des paiements au sein de la zone se sont ralentis et, dans certains cas, inversés. Le prix du pétrole a de nouveau été relevé et il semble probable que nos pays, considérés en tant que groupe, continueront pendant encore longtemps à voir augmenter leur dette envers les pays de l'OPEP. En partie à cause de la pause marquée par la reprise, la position financière extérieure de plusieurs pays en développement non-pétroliers reste vulnérable. De plus, avant cette pause, la reprise de la demande s'était accompagnée d'une forte remontée des prix de beaucoup de produits de base, ce qui met en évidence les problèmes qu'on doit encore affronter dans ce domaine.

Enfin, les difficultés auxquelles nos économies ont à faire face ont donné lieu, ou ont servi d'excuse, à un accroissement notable des pressions protectionnistes, et entraîné une augmentation du nombre des secteurs spécifiques qui connaissent, ou prétendent connaître, de graves déséquilibres structurels.

Devant ces difficultés, on aura peut-être tendance à penser que cette stratégie d'expansion modérée mais durable a échoué et, donc, à rechercher des solutions de rechange.

Selon un point de vue assez fréquemment exprimé, l'inflation a déjà été réduite à peu près autant qu'on peut l'espérer et, bien qu'elle demeure plus forte que nous ne le souhaiterions, l'action gouvernementale ne peut plus grand-chose pour y remédier. Il faudrait donc, suivant ce raisonnement, entreprendre de relancer la demande et peut-être tenter de notre mieux, au moyen de l'indexation, de protéger les revenus fixes des effets néfastes de l'inflation.

Dans les pays de l'OCDE, cette ligne d'action n'a guère, je le crains, de chances de réussir. Si nous acceptons les taux d'inflation actuels, les revendications concurrentes des agents économiques concernant la répartition des revenus réels, ainsi que leurs craintes quant à l'évolution de l'inflation, déboucheront sur des hausses de prix et de salaires anticipées, qui tendront à confirmer dans les faits les anticipations inflationnistes. Dans ces conditions, l'indexation ne ferait qu'abrèger le délai de réaction et aggraver encore le problème. De fait, la simple crainte d'un phénomène de ce genre, qu'elle soit rationnelle ou non, constitue, selon moi, l'un des éléments qui contribuent le plus actuellement à déprimer les marchés financiers et à saper la confiance des entreprises.

Suivant un avis différent, il faudrait réduire encore l'inflation avant de pouvoir se permettre en toute sécurité d'engager une

reprise de l'expansion et, dans l'intervalle, il ne reste qu'à accepter la persistance de taux d'inflation élevés — et croissants — comme le prix à payer, désagréable mais nécessaire, du rétablissement des conditions préalables d'une croissance non inflationniste. Pour rendre cette recommandation politiquement plus viable, on préconise parfois en même temps des prestations de chômage plus généreuses, le partage des emplois existants et/ou des programmes d'emploi dans le secteur public.

La principale difficulté que soulève cette démarche tient à ce qu'elle n'offrirait aucune incitation à investir pour développer les capacités de production. Sans doute celles-ci sont-elles à l'heure actuelle amplement suffisantes dans la plupart des secteurs et la plupart des pays, mais il est évident que, pour l'avenir, il sera nécessaire de les accroître si l'on veut éviter que des blocages dus à l'inflation ne dressent des obstacles sur la voie du rétablissement du plein emploi. C'est pourquoi un certain nombre de pays, gardant en mémoire les problèmes d'insuffisance des capacités auxquels ils se sont heurtés encore tout récemment — en 1973 — ont mis leur espoir dans une reprise réalisée sous l'impulsion des investissements, en s'efforçant à cet effet de les stimuler. Mais il n'est pas réaliste d'attendre des entreprises qu'elles effectuent des investissements propres à assurer une expansion des capacités, alors même que celles dont elles disposent sont en partie inemployées, si elles ne savent pas vraiment quand, ni avec quelle vigueur, les autorités vont laisser la demande finale recommencer à progresser. Dans ces conditions, il y a effectivement tout lieu de penser que, dans la mesure où les entreprises investissent, ce sera pour réaliser des économies de main-d'œuvre plutôt que pour développer leur appareil productif, ce qui ne fait qu'accroître encore la difficulté du retour au plein emploi.

Une approche équilibrée

Il me semble donc qu'il n'y a d'autre solution envisageable qu'une approche équilibrée, comportant *simultanément* une certaine expansion de la demande pour amorcer une baisse du chômage et des instruments destinés à agir directement sur l'inflation et sur les anticipations inflationnistes, pour le cas où, malgré la prudence observée dans la régulation de la demande, on les verrait resurgir, barrant la route au rétablissement du plein emploi.

Ce qu'il faut, c'est un ensemble d'actions destinées à redonner espoir que l'évolution économique connaîtra dans les différents

(1) Dans un discours prononcé lors d'une récente visite à Stockholm, le Secrétaire général a évoqué plus en détail ce sujet.

(2) Voir l'Observateur de l'OCDE, N° 82, juillet-août 1976.

pays un cours beaucoup plus régulier que ces dernières années, que les coups de frein suivis de coups d'accélérateur seront beaucoup moins nombreux et les brusques revirements de la régulation budgétaire et monétaire moins fréquents. Et tel est exactement le but de la stratégie à moyen terme arrêtée l'an dernier au sein de l'OCDE.

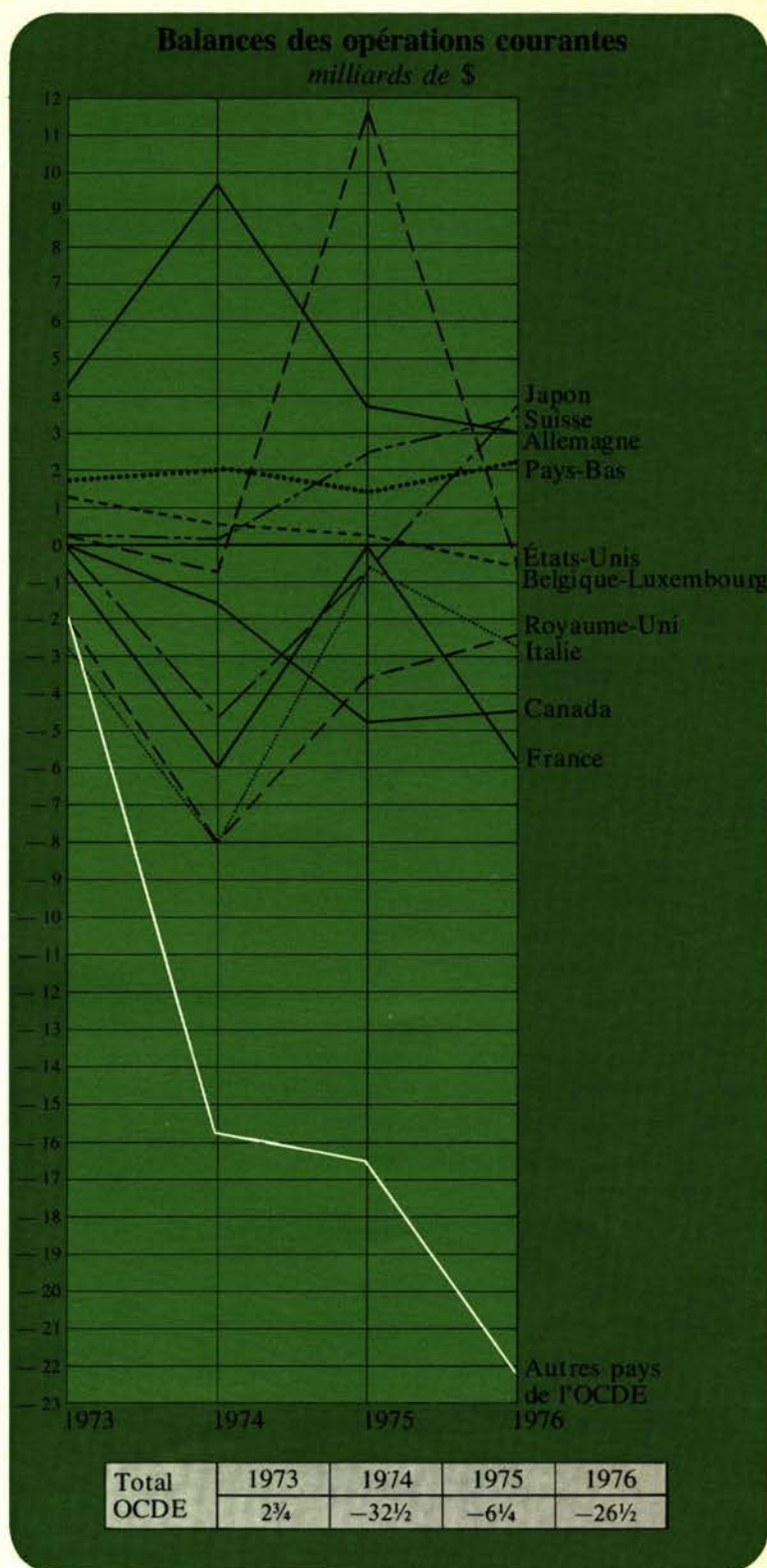
Dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, les investissements productifs piétinent parce que l'on ne sait pas quelle tournure va prendre l'inflation, que l'on doute de l'aptitude des gouvernements à assurer une expansion durable de la demande et que l'on s'interroge sur les conditions dans lesquelles vont se dérouler les échanges commerciaux. Tant que l'inflation demeurera forte et que son évolution future restera aussi aléatoire, la marge de risque sera trop grande pour ne pas dissuader presque inévitablement les entreprises de se lancer dans des investissements coûteux. Qui s'engagerait dans des programmes d'équipement importants, mis à part les investissements de rationalisation, alors que l'on peut se demander si l'action gouvernementale réussira à assurer une expansion régulière des marchés et que l'on peut même douter que les consommateurs dépensent leurs revenus, plutôt que de constituer une épargne de précaution contre les aléas de leur propre avenir?

Pour les gouvernements, la tâche essentielle doit être d'éliminer ces diverses causes d'incertitude.

On prétend parfois que la stratégie de l'OCDE repose sur l'idée de maintenir plus ou moins indéfiniment le chômage à des niveaux élevés pour contenir l'inflation. Je tiens à affirmer catégoriquement qu'il n'en est rien. Bien au contraire, la stratégie vise à permettre de rétablir le plein emploi, sans cependant perdre de vue qu'une réduction durable du chômage ne pourra être réalisée que dans le cadre d'un ralentissement de l'inflation. Une expansion rapide de la demande relancerait les anticipations inflationnistes, les gouvernements seraient contraints de revenir à des politiques d'austérité et une nouvelle récession sérieuse serait pratiquement inéluctable. Dans ces conditions, le chômage diminuerait certes plus rapidement au début, mais au bout d'un certain nombre d'années, il serait en réalité *plus élevé* en moyenne que dans l'hypothèse d'une expansion plus modérée, mais durable. En d'autres termes, ce dont il s'agit, c'est d'accepter, non sans regret, que le chômage fléchisse assez lentement dans l'immédiat, alors que les anticipations inflationnistes diminuent, pour parvenir ultérieurement à des taux de chômage plus faibles dans une situation non inflationniste.

Politiques d'accompagnement

Dans certains cas, des mesures nouvelles pourraient être nécessaires pour combattre l'inflation et les anticipations inflationnistes, si elles devaient resurgir dans le contexte d'une expansion modérée. Les gouvernements devraient examiner de près si leurs politiques en matière d'impôt et de dépenses et leurs activités de régulation ne risquent pas d'avoir des effets défavorables sur les coûts ou les prix. Dans bon nombre de pays, il serait utile que les partenaires sociaux et le gouvernement se mettent d'accord sur l'évolution des prix et des salaires. Les



pouvoirs publics devraient donner des indications réalistes sur le profil probable de l'expansion de la demande aux entreprises et aux travailleurs qui, de leur côté, devront suivre en matière de prix et de salaires des orientations compatibles avec une réduction progressive de l'inflation et des anticipations inflationnistes dans le contexte d'une expansion modérée de la demande.

Un autre facteur virtuel de tensions inflationnistes, qui appelle une action, mais sur lequel il n'est possible d'agir qu'au niveau international, tient aux fluctuations des prix des denrées alimentaires et des produits de base. Les prix des denrées alimentaires et de beaucoup de produits de base industriels tendent à être déterminés par le jeu relativement libre des mécanismes du marché. Mais nous voulons éviter des fluctuations de prix excessives, qui ne seraient de l'intérêt ni des producteurs ni des consommateurs. Il est nécessaire pour cela de mettre au point une politique des produits

de base, par la voie d'arrangements sur des stocks régulateurs ou par d'autres méthodes. Ces arrangements devraient avoir pour but non pas de faire varier dans le temps, en hausse ou en baisse, le niveau moyen des prix, mais d'atténuer les fluctuations excessives. C'est là l'un des thèmes importants des discussions qui ont lieu actuellement entre pays développés et pays en développement dans le cadre de ce qu'on appelle le Dialogue Nord-Sud.

Assurer des approvisionnements adéquats en matières premières et produits demi-manufacturés — et éviter des fluctuations de prix excessives comme celles que nous avons connues ces dernières années — c'est là un type de problème sectoriel auquel nous devons faire face. A l'heure actuelle, toutefois, nous risquons d'être confrontés à des problèmes sectoriels d'une nature très différente, qui tiendraient plutôt à un excès de l'offre qu'à des pénuries potentielles. Et à ce sujet il convient de faire une mise en garde contre toute action précipitée que nous risquerions de regretter ultérieurement. Dans une période de récession, certains problèmes sectoriels se posent inévitablement. Mais il importe de ne pas confondre les problèmes conjoncturels avec les difficultés structurelles à long terme. Il n'y a rien de surprenant à ce que certaines branches d'activité soient beaucoup plus durement éprouvées que d'autres dans une période où la demande mondiale est hésitante. Certaines branches, la sidérurgie notamment, sont par nature très sensibles à la conjoncture tandis que d'autres, dans l'agriculture par exemple, ne le sont pas. Il importe de bien

distinguer entre ces problèmes et de ne pas prendre de mesures de caractère structurel pour remédier aux difficultés d'une branche ou d'un secteur d'activité où se poseraient momentanément des problèmes d'origine conjoncturelle et non des problèmes structurels à long terme. Nous devons, je crois, examiner la situation avec une grande circonspection avant d'admettre qu'il existe d'autres secteurs où s'imposeraient des arrangements internationaux spéciaux comme ceux qui ont été récemment discutés pour la construction navale. Et si, pour des raisons conjoncturelles, des mesures correctrices étaient nécessaires dans une branche donnée, nous devrions, je pense, veiller avec le plus grand soin à ce qu'elles ne contredisent pas, mais au contraire complètent, les politiques d'ajustement structurel à long terme.

Dans l'approche équilibrée que je préconise, il faut aussi attacher la plus grande importance aux politiques suivies en matière d'échanges et de paiements internationaux. Devant les séquelles de la crise de l'énergie et de la récession de 1974-75, les pays de l'OCDE sont convenus qu'ils ne tenteraient pas de protéger leur propre économie en adoptant des mesures de restriction des échanges au détriment de leurs partenaires commerciaux. La « Déclaration sur les échanges », qui a été prorogée à deux reprises pour un an, a jusqu'ici beaucoup plus fait parler d'elle pour avoir été largement respectée qu'à l'occasion de manquements aux engagements qu'elle impliquait. Toutefois, les déficits persistants enregistrés par certains pays de l'OCDE et le médiocre dynamisme

Prix à l'exportation des produits primaires

variations en %, taux annuels

	1973	1974	1975	1976	1976				1977 1 ^{er} trim.
					1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	
Toutes les exportations	47,8	33,3	— 11,4	9,4	15,4	43,0	14,3	16,6	81,8
produits alimentaires	39,4	53,7	— 10,2	7,6	11,2	55,2	11,7	37,1	140,5
matières premières agricoles	75,8	2,9	— 16,2	17,9	38,3	28,2	18,8	13,9	14,5
métaux et minerais	34,8	36,0	— 8,8	5,0	4,2	33,0	15,5	— 17,0	43,9

Taux de chômage dans certains pays de l'OCDE - définitions nationales^a

en pourcentage de la population active civile, taux désaisonnalisés

	Moyenne 1962-73	Maximum atteint de 1955 à 1973	1974	1975	1975		1976				1977 T1
					T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Canada	5,3	7,9 juin 1958	5,4	7,1	7,1	7,0	6,9	7,2	7,3	7,5	7,8
États-Unis	4,9	7,5 juillet 1958	5,6	8,5	8,6	8,5	7,6	7,4	7,8	7,9	7,4
Japon	1,3	1,9 octobre 1955	1,4	1,9	1,9	2,1	2,0	2,1	2,1	1,9	..
France ^b	1,8	2,4 septembre 1972	2,3	4,0	4,0	4,2	4,1	4,3	4,2	4,1	4,3
Allemagne ^{b c}	1,3	4,9 mars 1955	2,7	4,9	5,0	5,1	5,2	4,7	4,6	4,6	4,6
Italie ^d	3,6	5,5 avril 1959 ^h	2,9	3,3	3,3	3,5	3,5	3,5	3,8	3,9	..
Royaume-Uni ^{b e}	2,4	3,9 avril 1972	2,5	3,9	4,2	4,8	5,2	5,3	5,5	5,5	5,5
Australie ^f	1,6	2,6 août 1972	2,3	4,4	4,6	4,6	4,3	4,3	4,9	4,2	..
Belgique ^b	2,1	4,0 février 1959	2,6	4,5	4,8	5,3	5,3	5,8	6,0	6,0	6,1
Danemark ^d	2,5	6,0	5,3	6,6	7,0	5,3	5,4	6,9	8,1 ^j
Finlande	2,4	5,0 janvier 1968	1,7	2,2	2,5	2,9	3,6	4,2	4,1	3,9	4,6 ⁱ
Pays-Bas ^g	1,4	2,8 novembre 1972	3,3	4,7	5,0	5,1	5,1	5,1	5,4	5,0	4,9 ^j
Norvège ^b	0,9	2,1 décembre 1958	0,6	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	0,9	0,9 ^j
Espagne ^d	3,2	3,8	3,9	4,6	4,7	4,7	5,0	5,3	..
Suède	2,1	2,9 novembre 1973	2,0	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,5	1,6	1,7 ^j

^a Les taux ne sont pas comparables d'un pays à l'autre.

^b Chômeurs recensés.

^c En pourcentage de la population active salariée. Ajustement saisonnier additif de l'OCDE

^d Non désaisonnalisé.

^e Grande-Bretagne, en pourcentage de la population active salariée.

^f Moyenne et maximum établis pour la période 1964-73.

^g Chômeurs recensés en pourcentage de la population active salariée.

^h Maximum atteint pendant la période 1959-73.

ⁱ Moyenne des trois mois finissant janvier 1977.

^j Moyenne des trois mois finissant février 1977.

dont a témoigné jusqu'ici la reprise, ont intensifié les pressions protectionnistes qui menacent sérieusement de faire obstacle à l'expansion sans à-coups de l'économie mondiale. Des restrictions appliquées sur un marché d'importation n'entraînent que trop facilement l'application de mesures restrictives ailleurs, en particulier lorsque le niveau général du chômage est élevé. Mais le protectionnisme aggrave au lieu d'atténuer le problème mondial du chômage; et en diminuant l'efficacité de l'économie mondiale, il porte atteinte au bien-être de tous ceux qui participent à cette économie.

Bien que les « infractions » à la Déclaration sur les échanges n'aient pas été jusqu'ici d'une nature ou d'une ampleur susceptibles de déclencher ce genre de réactions en chaîne, elles sont allées en augmentant, et les pressions exercées sur les gouvernements en faveur de nouvelles mesures de protection se sont accrues encore davantage. Nul ne sait à vrai dire où se situe le point dangereux et on n'a guère besoin de rappeler combien il serait déplorable, au stade assez critique où en est la reprise, que les restrictions aux échanges commencent réellement à se multiplier. Et par « restrictions aux échanges » je n'entends pas seulement les mesures restrictives évidentes, telles que le contingentement, mais toute la gamme des mesures « artificielles » allant des accords de limitation des exportations jusqu'aux formes plus occultes de persuasion dont usent les pouvoirs publics. C'est pourquoi j'attache une grande importance à ce que les disciplines prescrites par la Déclaration sur les échanges soient maintenues lors de la prochaine réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE au mois de juin.

Pour contenir les pressions en faveur du protectionnisme, il est indispensable que nous progressions plus vite que cela n'a été le cas jusqu'ici dans la voie d'une répartition viable entre les différents pays de l'OCDE du déficit courant global de la zone résultant des excédents des pays de l'OPEP. Nous souhaitons en fait diminuer l'ampleur globale de ce déficit aussi rapidement que possible, et nous ne pourrions y parvenir qu'en réduisant notre dépendance à l'égard du pétrole importé. Il est nécessaire de progresser beaucoup plus vite dans cette voie, à la fois par l'application de mesures plus ambitieuses et plus efficaces pour économiser l'énergie et par la mise en valeur plus rapide de sources d'énergie de substitution. Pour la zone de l'OCDE dans son ensemble, le déficit courant de 20 et quelques milliards de dollars ne pose pas de problème insurmontable (3). Cependant, ce déficit global est réparti si inégalement que quelques pays de l'OCDE ont en fait une balance excédentaire, tandis qu'un grand nombre d'entre eux enregistrent des déficits extrêmement importants. Les pays excédentaires et déficitaires restent à peu près les mêmes d'une année à l'autre. Parmi ceux qui ont des déficits persistants, certains s'interrogent de plus en plus sur leur capacité de supporter de nouvelles charges d'endettement aux taux récents et sont de plus en plus irrités par la lenteur du processus d'ajustement des balances de paiements.

A vrai dire, c'est à eux-mêmes que les pays lourdement déficitaires devraient s'en prendre en premier lieu. Il est généralement reconnu, je pense, que les pays en meilleure position, dont la balance des paiements est plus satisfaisante et où le taux d'inflation reste tolérable, doivent prendre la tête du mouvement de relance de la demande mondiale et que, s'ils ne le font pas, le processus d'ajustement des balances de paiements sera extrêmement difficile. Mais à supposer qu'ils jouent ce rôle, on n'enregistrera guère d'amélioration sensible si les pays en faible position, à balance lourdement déficitaire, ne font pas de leur côté un effort considérable pour ramener leurs taux d'inflation à un niveau qui rende leurs prix à l'exportation plus concurrentiels et s'ils ne s'attachent pas à obtenir une croissance entraînée principalement par les exportations et non par la demande intérieure.

Liens avec le Dialogue

La réalisation d'une croissance non inflationniste dans les pays industrialisés est importante, non seulement en soi, mais aussi pour favoriser l'établissement de relations économiques plus satisfaisantes entre les pays de l'OCDE et les pays en développement. A vrai dire, c'est sans doute là la contribution la plus importante que nous puissions apporter à l'amélioration du niveau de vie de ces pays. A long terme, leurs aspirations ne pourront être satisfaites qu'à condition que leurs industries manufacturières prennent une expansion fondée sur les avantages relatifs qu'ils possèdent, de sorte que les pays de l'OCDE devront être prêts à laisser leur propre économie s'orienter de plus en plus, au fil des années, vers d'autres secteurs d'activité, par exemple ceux qui font largement appel à la technologie et aux connaissances et à ouvrir de plus en plus leurs frontières aux importations de produits manufacturés en provenance des pays en développement. Tous les pays de l'OCDE connaissent les problèmes que soulève la libéralisation des importations, et il ne fait pas de doute que la restructuration nécessaire posera des problèmes politiques très difficiles aux gouvernements de ces pays, s'ils ont déjà à faire face à un chômage important sur le plan intérieur.

Si l'un des termes essentiels de cette équation est la nécessité d'assurer la croissance de nos économies, celle de stabiliser nos prix en est un autre. En effet, les discussions intervenues dans les phases antérieures du Dialogue Nord-Sud ont fait clairement apparaître, entre autres choses, combien les pays en développement considèrent que l'inflation qui a sévi ces dernières années dans nos pays leur a été préjudiciable, en diminuant la valeur réelle de l'aide au développement et en créant une atmosphère générale d'incertitude dans laquelle il leur était difficile de faire des projets.

Une possibilité et un défi

On aurait certes tort de prétendre que les problèmes économiques auxquels les pays industrialisés sont confrontés à l'heure actuelle sont simples, ou que la voie à suivre à l'avenir est facile. Néanmoins, si les chefs d'entreprises, les travailleurs et les gouvernements s'attachent de concert à mettre en œuvre des politiques propres à la fois à stimuler la demande et à réduire progressivement l'inflation, il n'y a pas de raisons intrinsèques de penser que nous ne pourrions pas rétablir les conditions voulues pour assurer une croissance régulière et un retour progressif au plein emploi. Mon point de vue est d'un optimisme conditionnel. Les conditions sont claires. Les gouvernements doivent — avec le concours des employeurs et des travailleurs — s'en tenir à la stratégie à moyen terme sur laquelle ils se sont mis d'accord l'an dernier. Et ils doivent étayer cette stratégie générale par des politiques adéquates visant à réduire les déséquilibres de la configuration internationale des paiements, à assurer plus de sécurité sur les marchés de l'énergie et d'autres produits de base, et à éviter la recrudescence du protectionnisme. Si ces conditions n'étaient pas réalisées, mon optimisme commencerait alors à faiblir.

(3) Très approximativement, la balance des paiements courants de la zone OCDE se solde par un déficit de quelque 35 milliards de dollars vis-à-vis des pays de l'OPEP et par un excédent de 15 milliards de dollars vis-à-vis des pays en développement non producteurs de pétrole.

ENTREPRISES MULTINATIONALES

Les principes directeurs dans la pratique

par Théodore Vogelaar,

Consultant spécial auprès du Secrétaire général de l'OCDE
pour les investissements internationaux et les entreprises multinationales

Comme l'a rapporté la presse internationale, le gouvernement belge a consulté ses partenaires de l'OCDE sur l'interprétation qu'il a donnée de certains passages des principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, qui font partie de la déclaration ministérielle du 21 juin de l'année dernière. Ces consultations ont eu lieu le 31 mars, lors d'une réunion du Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales de l'OCDE, celui-ci ayant été chargé par le Conseil de l'Organisation d'analyser l'expérience acquise dans l'application des principes directeurs.

Le problème posé au Comité par le gouvernement belge portait essentiellement sur le sens à donner à un paragraphe de la section des principes directeurs relative à l'emploi et aux relations professionnelles aux termes duquel l'entreprise devrait, en cas de fermeture d'un établissement, entraînant des licenciements collectifs, en avertir les salariés dans un délai raisonnable et coopérer avec leurs représentants et le gouvernement, de façon à atténuer au maximum tout effet défavorable pour ces mêmes salariés.

La question principale consiste à savoir si une société-mère qui, en tant que propriétaire, exerce une influence importante sur les activités de l'une de ses filiales, devrait accepter une responsabilité propre en ce qui concerne la notification par sa filiale, dans un délai raisonnable, d'une fermeture imminente et si en plus elle devrait partager la responsabilité d'atténuer les effets défavorables que pourrait avoir une fermeture pour les salariés licenciés. Cela pose un certain nombre de problèmes qui seront examinés dans ce qui suit.

Une première remarque essentielle : le Comité n'est en aucune manière compétent pour tirer des conclusions sur le comportement d'entreprises déterminées. Par conséquent, les discussions ne pouvaient pas avoir et n'ont pas eu comme objet l'appréciation de l'affaire ; le Comité n'a ni examiné ni vérifié les faits, mais les a acceptés tels qu'ils ont été présentés par le gouvernement belge et il les a utilisés à titre d'illustration permettant d'éclaircir la signification d'un texte qu'il avait lui-même négocié quelques mois auparavant.

Dans le cas cité par la délégation belge, la société-mère était propriétaire de la quasi-totalité d'une filiale établie dans un pays étranger et elle contrôlait complètement sa gestion et ses activités courantes. Dans un tel cas, les deux sociétés font partie de la même entreprise multinationale. Cela peut sembler aller de soi. Cependant, les principes directeurs ne donnent pas de définition juridique précise de l'entreprise multinationale et se bornent à décrire d'une manière très générale les principaux éléments qui doivent être pris en compte dans l'identification d'une telle entreprise. Il est également clair que, même s'il existe entre des sociétés établies dans des pays différents des liens autres que la propriété totale et le contrôle direct, il peut néanmoins s'agir d'une entreprise multinationale. L'on espère que le Comité élaborera progressivement, à la lumière des cas qui lui auront été soumis, une doctrine sur ce point et sur d'autres.

En raison de la qualité de propriétaire de la société-mère et de l'influence importante qu'elle exercerait sur sa filiale étrangère, les principes directeurs, s'appliquant aussi bien à la société-mère qu'à l'entité locale, doivent donc être respectés par les deux, compte tenu des responsabilités qui incombent à chacune d'entre elles. En conséquence, la société-mère doit coopérer avec la filiale et lui accorder son aide en cas de besoin, en vue de faciliter l'observation des principes directeurs. Certes, cette obligation n'implique pas que la société-mère doive être tenue pour responsable de toutes les dettes contractées par la filiale, même si cette dernière a fait faillite depuis, car — on le sait — les actionnaires d'une société à responsabilité limitée ne sont pas responsables des dettes de leur entreprise.

Par ailleurs, il est précisé dans la section des principes directeurs relative à l'emploi et aux relations professionnelles qu'une entreprise multinationale — aussi bien la société-mère que la filiale — a une responsabilité spéciale pour ce qui est des moyens d'existence des salariés de la filiale lorsqu'il est décidé de mettre fin aux opérations de celle-ci et que cette décision se traduit par un licenciement collectif.

On peut également conclure que la société-mère et la filiale partagent la responsabilité d'avertir les salariés « dans un délai raisonnable », lorsque sont envisagés des changements opérationnels qui auraient une incidence importante sur leurs moyens d'existence, ainsi que de leur accorder des indemnités de licenciement. Quant au montant de ces dernières ou à la durée du délai, les principes directeurs ne donnent pas d'autre indication qu'une référence générale à la législation et aux réglementations locales, ainsi qu'aux pratiques en vigueur en matière de relations de travail et d'emploi. Cela est justifié, car les pratiques suivies par les pays Membres de l'OCDE diffèrent beaucoup à cet égard.

Il est évident que la question la plus complexe est celle de savoir ce que devraient faire les entreprises multinationales pour atténuer « au maximum » les effets défavorables que pourraient avoir pour leurs salariés les licenciements. Les principes directeurs proposent que les entreprises multinationales coopèrent avec les représentants du personnel et les autorités gouvernementales compétentes afin de trouver des solutions appropriées.

Là encore, les législations et les pratiques locales jouent un rôle essentiel, mais d'autres critères peuvent être pris en compte pour déterminer les indemnités de fermeture : l'un de ces critères pourrait être la situation de la société-mère vis-à-vis de ses propres créanciers, actionnaires et salariés. Un autre pourrait être celui des pratiques généralement suivies par les entreprises locales dans des circonstances analogues puisque les principes directeurs recommandent que les entreprises multinationales « observent en matière d'emploi et de relations de travail des normes aussi favorables que celles qui sont observées par les employeurs comparables du pays d'accueil ». Les autres éléments à prendre en considération pourraient être d'une part les raisons pour lesquelles l'entreprise met fin à ses activités (par exemple à la suite de mesures gouvernementales, de grèves ou de décisions prises en application d'un plan officiel de rationalisation dans le cadre de l'industrie ou de la région) et, d'autre part, la question de savoir si les salariés sont ou non réemployés dans d'autres unités de l'entreprise multinationale ou ailleurs. Cependant, ces critères déterminent l'importance des indemnités de départ, qui doivent être négociées par les parties concernées ; il n'est pas dans les attributions du Comité de les examiner.

Quelle que soit la manière dont les principes directeurs sont appliqués, deux points doivent être clairs. En premier lieu, les principes directeurs ne doivent en aucune façon être interprétés comme ayant pour effet de recommander aux entreprises multinationales — ou les entités qui leur sont apparentées — à agir en contradiction avec les lois qui leur sont applicables. En revanche, les principes directeurs peuvent imposer aux entreprises multinationales des obligations allant au-delà de ce qui est strictement exigé par la loi et c'est parfois le cas. Ces obligations — c'est le second point à retenir — ont uniquement un caractère moral : les principes directeurs sont librement consentis et n'ont pas un caractère juridiquement contraignant.

Cela ne veut pas dire que certains de ces principes directeurs, bien qu'ils soient facultatifs au départ, ne puissent pas, avec le temps — et lorsqu'ils auront été souvent appliqués — faire partie du droit international coutumier, même pour les entreprises multinationales qui ne les ont jamais acceptés.

Les consultations qui ont eu lieu au sein de l'OCDE ont permis à toutes

les parties intéressées — gouvernements, syndicats et sociétés concernées — de coopérer et de poursuivre leurs discussions avec une compréhension plus claire de ce que l'on peut attendre de chacune d'entre elles

dans le cadre des normes internationales reconnues. Sur la base de ces normes, les parties sont d'ailleurs parvenues à se concerter sur les modalités de paiement des indemnités en cause.

Importance des multinationales dans l'industrie des pays Membres

Le Comité de l'industrie de l'OCDE présente dans un nouveau rapport une analyse détaillée faisant le point sur l'importance des entreprises multinationales dans l'industrie manufacturière des pays Membres de l'OCDE (1).

Le tableau montre que la part, mesurée d'après le chiffre d'affaires, que prennent ces entreprises dans l'activité manufacturière de chaque pays est très variable, allant de 3,8 % au Japon à 56,4 % au Canada.

Si l'on mesure l'importance des multinationales non plus d'après le chiffre d'affaires mais selon les effectifs qu'elles emploient, les résultats sont souvent fort différents. Ces entreprises ont, en effet, tendance à investir dans des secteurs à faible intensité de main-d'œuvre et dans des installations dont les dimensions autorisent des économies d'échelle considérables.

Dans tous les pays pour lesquels existent des statistiques comparables, le pourcentage de la masse salariale versé par les multinationales dépasse leur part dans l'emploi. Cette tendance, qui est le plus accentuée au Royaume-Uni et le moins en Suède, semble provenir de ce que, dans l'ensemble, les entreprises multinationales sont présentes dans des secteurs à technologie de pointe employant une main-d'œuvre hautement qualifiée.

En Australie, au Royaume-Uni et en Turquie, les multinationales apportent une contribution plus importante à la formation de capital fixe qu'à la production, sans doute là aussi parce que les investissements

étrangers se font dans des branches employant une faible proportion de main-d'œuvre. Mais le contraire est vrai en Autriche, en France, en Norvège et en Suède (pour les entreprises dans lesquelles la participation étrangère est de 50 % au moins).

Les statistiques disponibles montrent l'importance croissante du rôle que jouent ces entreprises. Ainsi, en Allemagne la part des multinationales dans le chiffre d'affaires global est passée de 21,2 % en 1969 à 25,1 % en 1972, en Australie de 25,8 % en 1962-63 à 36,2 % en 1972-73.

L'étude de l'OCDE fournit aussi des statistiques détaillées sur l'origine des investissements étrangers et leur répartition par secteur dans les différents pays Membres.

La poursuite des travaux sur les entreprises multinationales permettra d'affiner les statistiques pour qu'elles se prêtent mieux à des comparaisons internationales comme le préconise la recommandation du Conseil de l'OCDE relative aux informations que les pays Membres doivent communiquer à ce sujet.

(1) On entend ici par entreprise multinationale toute entreprise dont une fraction minimale du capital social, variable suivant le pays, est détenue par l'étranger. Il est possible de se procurer auprès du Comité de l'industrie de l'OCDE ce rapport intitulé « Pénétration des entreprises multinationales dans l'industrie manufacturière des pays Membres ».

PART DES ENTREPRISES MULTINATIONALES DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DE 14 PAYS-HÔTES*

	Participation étrangère	Année	en % du total				
			Nombre de personnes employées	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Salaires et traitements	Investissements
Allemagne	..	1972	22,4	25,1			
Australie (1)	+ 25 % + 50 %	1972/73	28,5 23,6	36,2 28,7	34,3	31,3	42,0
Autriche (1)	+ 50 %	1973	20,7	22,6	22,5	21,9	20,4
Belgique	..	1968	18,3	33,0			
Canada	+ 50 % + 50 %	1972 1973	52,4 (1)	51,4 (1) 56,4			
Espagne	+ 50 %	1971		11,2			
Danemark (5)	..	1971		8,0			
Finlande	+ 20 % + 50 %	1972 —	4,0 2,8	5,0 3,6			
France	+ 20 % + 50 %	1973 —	19,4 14,9	27,1 (2) 21,0 (2)			24,1 18,8
Japon	+ 20 %	1972	1,9	3,8			
Norvège (1)	+ 20 % + 50 %	1974 —	12,3 7,8	18,7 12,9	18,0 11,0	8,6	10,6 7,0
Royaume-Uni (1)	+ 50 %	1971	10,3	14,2 (6)	13,3	11,8	16,2
Turquie (1)	+ 10 %	1968	4,2	7,6			8,5
Suède	+ 20 % + 50 %	1974 —	8,1 4,8	10,1 6,2	8,9 5,2	8,3 5,0	8,2 3,2

* Dans certains cas, les données se réfèrent aux établissements, dans d'autres aux entreprises.

(1) Données recensées sur la base des établissements.

(2) Ventes.

(3) CITI 2 + 3.

(4) 10,0 %: sur la base de la valeur pour l'assurance-incendie

10,8 %: sur la base de la valeur pour l'assurance-incendie + les stocks au 31 décembre 1974.

(5) Non compris le raffinage du pétrole et le montage des véhicules automobiles.

(6) Production brute.

DÉPENSES PUBLIQUES DE SANTÉ:

pour une utilisation plus efficace des ressources

Les dépenses publiques, dans la zone OCDE, ont connu, depuis 1960, un rythme d'augmentation qui a été 25 % plus rapide que celui du PNB. 60 % de cet accroissement sont dus à l'éducation, à la garantie de ressources et à la santé — plus de 20 % pour ce seul dernier poste. Devant la résistance des contribuables et les nombreuses autres exigences vis-à-vis des ressources disponibles, les gouvernements en viennent de plus en plus à se demander s'il est souhaitable d'accroître davantage le poids du secteur public. Le Comité de politique économique de l'OCDE, par le truchement de son Groupe de travail n° 2, a analysé les principaux types de dépenses publiques en termes macro-économiques, évaluant les tendances futures probables et pesant les répercussions globales sur l'économie, la société et le bien-être de l'individu. L'étude la plus récente, qui paraîtra bientôt (1), est résumée ci-après. C'est la première fois que les dépenses de santé ont été documentées sur une base comparable au niveau international et qu'ont pu être analysés les facteurs qui ont contribué à leur augmentation.

Si peu de gouvernements énoncent sans ambiguïté les objectifs de leurs politiques sociales, deux préoccupations semblent toutefois se retrouver dans les pays Membres pour justifier les dépenses consacrées à la santé:

- réduction de l'inégalité — sociale et géographique — d'accès et de recours aux traitements médicaux
- amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population en général.

Les gouvernements auraient, selon les indications partielles qu'on a pu rassembler, assez bien réussi à réduire les facteurs d'inégalité socio-économique d'accès aux soins, mais auraient eu moins de succès dans le domaine des inégalités géographiques. Auraient-ils pu réaliser le bien-être de façon plus efficace — du point de vue rendement des dépenses engagées — s'ils avaient mis en œuvre des programmes de garantie de ressources par exemple? Il n'est évidemment pas simple de répondre à cette question — et ce n'était pas l'objet de l'étude — mais il est clair que les gouvernements qui ont axé leur action sur des programmes sélectifs, visant certaines catégories de la population, l'ont fait avec le souci de réserver essentiellement les avantages aux personnes considérées comme ayant le plus besoin d'aide. Envisagés sous cet angle, ces programmes pourraient être moins coûteux et donc plus efficaces que ceux d'application universelle, mais ils sont souvent plus difficiles à administrer et présentent des risques pour ce qui est aussi bien de la qualité que de l'équité.

Quant au deuxième objectif, comment évaluer l'incidence que les dépenses publiques affectées aux soins médicaux exercent sur l'état sanitaire d'un pays? D'abord, ces dépenses ne représentent qu'une partie des dépenses totales de santé. D'autre part, il est malaisé de déterminer quel peut être le succès d'un programme compte tenu des ressources qui y sont affectées. On dispose encore de peu d'indicateurs de santé et parmi les rares qui existent, plusieurs doivent être considérés avec beaucoup de réserves. Globalement, ils ne permettent pas de conclure à l'efficacité des vastes programmes publics lancés dans l'après-guerre sauf pour ce qui est de la mortalité infantile et des maladies infectieuses. De surcroît, de nombreux facteurs liés à la croissance économique font évoluer — dans un sens aussi bien positif que négatif — l'état de santé de la collectivité. Ainsi, en période d'augmentation du revenu national et de développement technique, l'état sanitaire a pu s'améliorer même en l'absence d'un programme d'intervention des autorités.

Malgré ces difficultés, les comparaisons internationales — sur-

tout lorsqu'elles sont faites avec un certain recul dans le temps — sont utiles dans la mesure où elles contribuent à donner un aperçu des réalisations et de l'efficacité relative d'un éventail assez large d'approches possibles en matière de politique de santé. Il faut signaler à ce propos que, pour être à même d'inclure dans l'étude un grand nombre de pays dont les systèmes de santé diffèrent tous, il a fallu utiliser des techniques analytiques qui ne rendent pas toujours justice à la variété des institutions et réalités nationales.

Situation actuelle

Les dépenses courantes *totales* de santé représentent en moyenne dans la zone OCDE 5 3/4 % et les dépenses *publiques* de santé 4 1/2 % du PIB. Beaucoup plus nettement que dans le cas des autres prestations fournies totalement ou partiellement par le secteur public, la part de la santé augmente avec la croissance du PIB: plus un pays est riche, plus il dépense pour la santé. Toutefois aux États-Unis, pays à revenu élevé, la corrélation entre dépenses publiques de santé et PIB par habitant est beaucoup moins nette. Raison: la faible importance du financement public auquel s'est substitué un réseau étendu d'assurances privées.

Les dépenses ont été désagrégées dans le rapport en trois composantes (2): services hospitaliers, services médicaux et fournitures médicales, avec une catégorie résiduelle, « autres dépenses ». De tous ces postes, le plus important est celui des services hospitaliers, auquel est affectée en moyenne plus de la moitié des dépenses publiques de santé (graphique B). Toutefois, cette proportion est très variable d'un pays à l'autre, allant de moins de 30 % en Allemagne et en Belgique à plus de 70 % en Nou-

(1) *Etudes de l'OCDE sur l'affectation des ressources, Etude n° 4, « Les dépenses publiques de santé » (juillet 1977). Les difficiles problèmes de définition et de comparabilité sont analysés dans ce texte, de même que les procédures statistiques sur lesquelles sont fondées les conclusions évoquées dans l'article.*

(2) *Les trois principales composantes des dépenses publiques de santé ont été analysées moyennant une identité similaire à celle déjà utilisée dans les rapports précédents de la série sur les dépenses publiques. Elle explique la proportion du produit national consacrée à la santé en termes de quatre facteurs principaux ou ratios analytiques (encadré). Cette approche permet d'appréhender numériquement, malgré l'hétérogénéité des situations et des institutions, les principales différences entre pays tant en ce qui concerne le niveau de leurs dépenses publiques de santé que l'évolution passée et future.*

velle-Zélande. Viennent ensuite les services médicaux avec près du quart, puis les fournitures médicales et les « autres dépenses » qui se partagent à parts presque égales le quart restant. Si toutes ces moyennes recouvrent des différences considérables entre les pays, elles montrent quelle est la nature des problèmes auxquels on doit faire face.

Pour ce qui est de la part des dépenses d'hospitalisation dans la dépense totale, les écarts entre pays sont principalement imputables aux différences de coût de la fourniture de ces services (comme décrit par les ratios de coût; voir encadré). Celles-ci peuvent s'expliquer par la différence soit entre les prix des soins hospitaliers et les autres prix, soit du volume des inputs réels qu'il

n'a pas été possible, en l'état actuel des données, d'analyser avec toute la rigueur souhaitable. Après le ratio de coût, le facteur explicatif le plus important est le ratio d'utilisation. En raison de la couverture sociale très large et de la prise en charge très généreuse par le secteur public, les différences entre les ratios de couverture et les ratios de transfert ont une incidence beaucoup moins significative.

Dans le cas des services médicaux, les écarts entre pays paraissent également s'expliquer surtout par les différences du ratio de coût et dans une moindre mesure du ratio d'utilisation. Les différences entre pays du ratio de transfert jouent un rôle plus important que dans le cas des services hospitaliers; si en effet le

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES DE SANTÉ DANS LA ZONE OCDE*, 1962 à 1974...

Prestations de santé	Accroissement des dépenses en pourcentage du PIB (1)	Imputables aux variations de:				dont	
		couverture	utilisation	transfert	coût	prix relatifs	inputs réels relatifs
Services hospitaliers	0,93	0,19	0,22	0,17	0,35	0,57	— 0,22
Services médicaux et paramédicaux	0,47	0,10	0,16	0,11	0,10	0,07	0,03
Fournitures médicales	0,12	0,04	0,16	0,03	— 0,11	— 0,15	0,04
Autres	0,14
Dépenses publiques de santé	1,66	0,33	0,54	0,31	0,34	0,49	— 0,15

ET PROJECTIONS JUSQU'EN 1985 (2) en pourcentage du PIB

Dépenses publiques totales de santé 1974 ou année la plus proche	Pays	POLITIQUES ET TENDANCES ACTUELLES INCHANGÉES		ESTIMATION DE CERTAINES ÉCONOMIES POSSIBLES	
		et tendance actuelle des prix relatifs	et augmentation plus faible des prix relatifs	réalisées grâce à la diminution de la durée moyenne de séjour en établissement	réalisées grâce à la diminution moyenne de séjour et du taux d'admission en établissement
5,2	Allemagne (3)	0,83	0,61	— 0,04	— 0,19
5,0	Australie	— 0,52	— 0,99	— 1,13	— 1,32
3,7	Autriche	0,53	0,19	0,01	— 0,13
4,2	Belgique	0,65	0,62	0,17	0,06
5,1	Canada	1,02	0,77	— 0,23	— 0,55
6,5	Danemark (3)	1,35	0,62	0,15	— 0,20
3,0	États-Unis	(1,35)	(0,61)	(2,47)	(2,06)
5,3	France	1,18	1,36	0,02	— 0,15
5,2	Italie	1,86	1,10	— 1,23	— 1,39
5,1	Pays-Bas (3)	1,15	0,53	0,13	— 0,16
4,6	Royaume-Uni	1,19	0,64	0,13	— 0,16
6,7	Suède	3,42	1,83	0,65	0,11
4,7	<i>Moyenne (4)</i>	1,19	0,68	0,10	— 0,16

(1) Les chiffres de la première colonne, qui indiquent la différence absolue entre les pourcentages de l'année terminale et les pourcentages de l'année initiale, sont égaux au produit des chiffres des quatre colonnes suivantes.

(2) Ces projections n'ont aucune valeur normative et ne sont destinées qu'à montrer, à partir d'hypothèses normalisées, l'évolution dans la décennie à venir.

(3) Ne comprend que les services hospitaliers.

(4) Ne comprend pas les pays pour lesquels seuls les services hospitaliers ont été calculés.

* Couvre 8 pays.

financement des soins donnés dans les établissements est très généralement assumé pour l'essentiel par le secteur public, celui des soins médicaux ambulatoires l'est dans une moindre mesure. Pour ce qui est des *fournitures médicales* (pharmacie et appareils thérapeutiques), les écarts entre pays des dépenses relatives semblent s'expliquer en grande partie par les différences des ratios de coût et de consommation par tête. Les ratios de transfert présentent aussi une dispersion considérable, qui reflète la diversité des politiques nationales de financement public des petits risques et de l'orthopédie.

La répartition du financement des dépenses de santé tend depuis une quinzaine d'années à se ressembler de plus en plus entre les pays, le secteur public connaissant presque partout une augmentation marquée. Mais les méthodes de financement des dépenses publiques varient encore considérablement. Dans certains pays (Australie, Canada, Islande, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni), ces dépenses sont en quasi-totalité financées par les recettes générales de l'administration centrale ou des administrations locales. Dans d'autres (Allemagne, Belgique, France, Japon, Pays-Bas), elles le sont davantage par des cotisations patronales assises sur les salaires versés et par des cotisations à la charge des assurés mais avec des contributions budgétaires souvent importantes.

Évolution récente

Les dépenses publiques consacrées à la santé ont augmenté dans les plus grands pays de l'OCDE d'environ 1,7 % depuis le début des années soixante, passant de 3 à 4,7 % (voir tableau). Cette croissance est imputable à raison d'environ un demi-point au

Ratio de coût

Ratio d'utilisation

Ratio de couverture

Ratio de transfert

le coût unitaire de la prestation de santé divisé par le PIB par habitant le nombre moyen de prestations de soins consommées par chaque ayant droit au système public de santé

● en matière d'hospitalisation: le pourcentage de personnes admises dans un établissement et la durée moyenne de séjour

● en matière de services médicaux: le nombre de visites et de consultations médicales par personne et par an

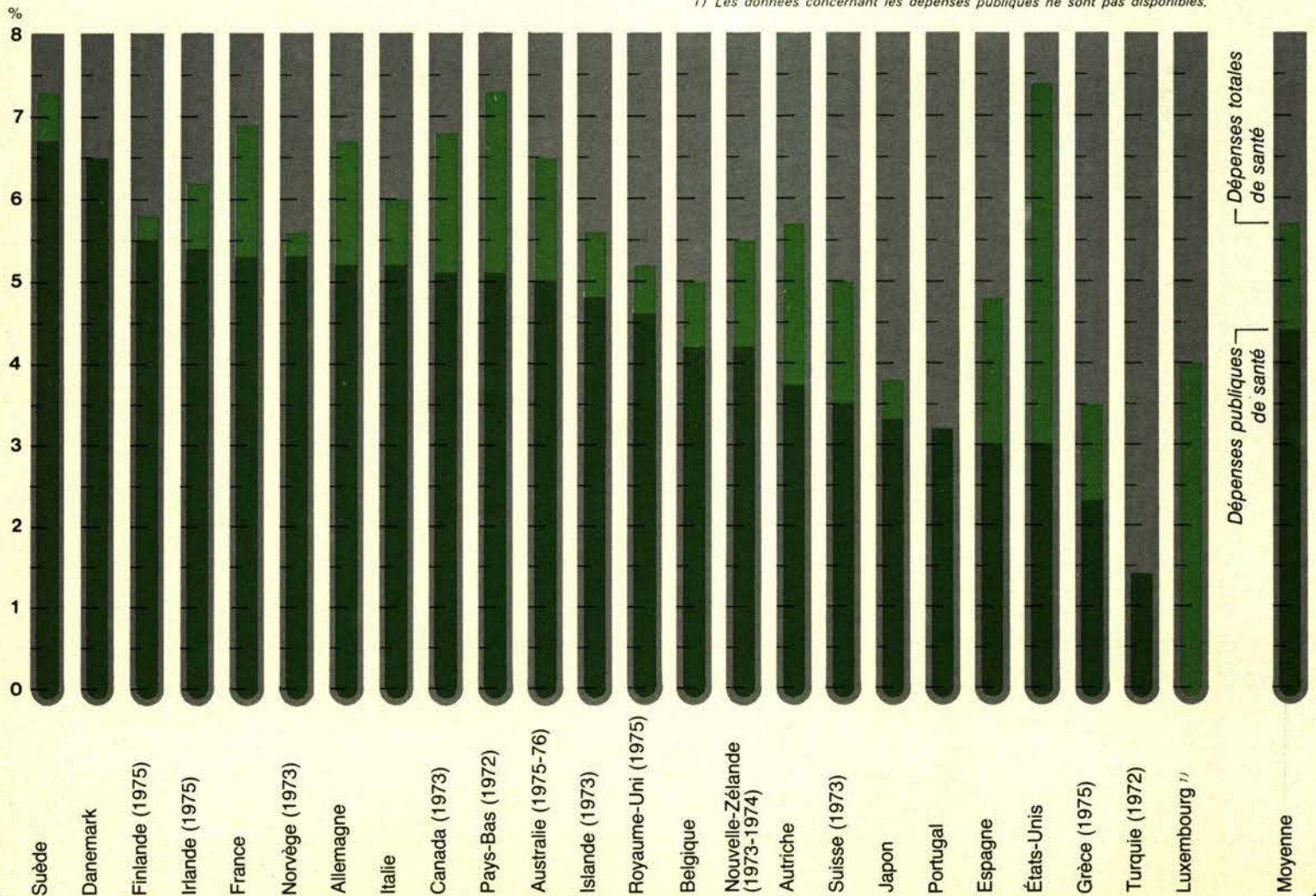
le nombre des ayants droit en proportion de la population totale la proportion du coût unitaire de la prestation de santé prise en charge par les administrations publiques.

ratio d'utilisation et d'un tiers aux changements des ratios de transfert et de couverture. Des calculs séparés montrent que la prise en charge par le secteur public de dépenses autrefois financées par les ménages explique pour moitié l'augmentation des dépenses publiques de santé. Pour ce qui est de l'influence de l'âge, le rapport indique qu'une partie non négligeable des différences de niveau de dépenses entre les pays est due aux différences de structure d'âge de la population; par contre, celle-ci n'explique pas l'évolution dans le temps entre pays ou à l'intérieur d'un pays.

A. DÉPENSES DE SANTÉ, TOTALES ET PUBLIQUES 1974 ou dernière année connue/disponible

en pourcentage du PIB aux prix courants

1) Les données concernant les dépenses publiques ne sont pas disponibles.

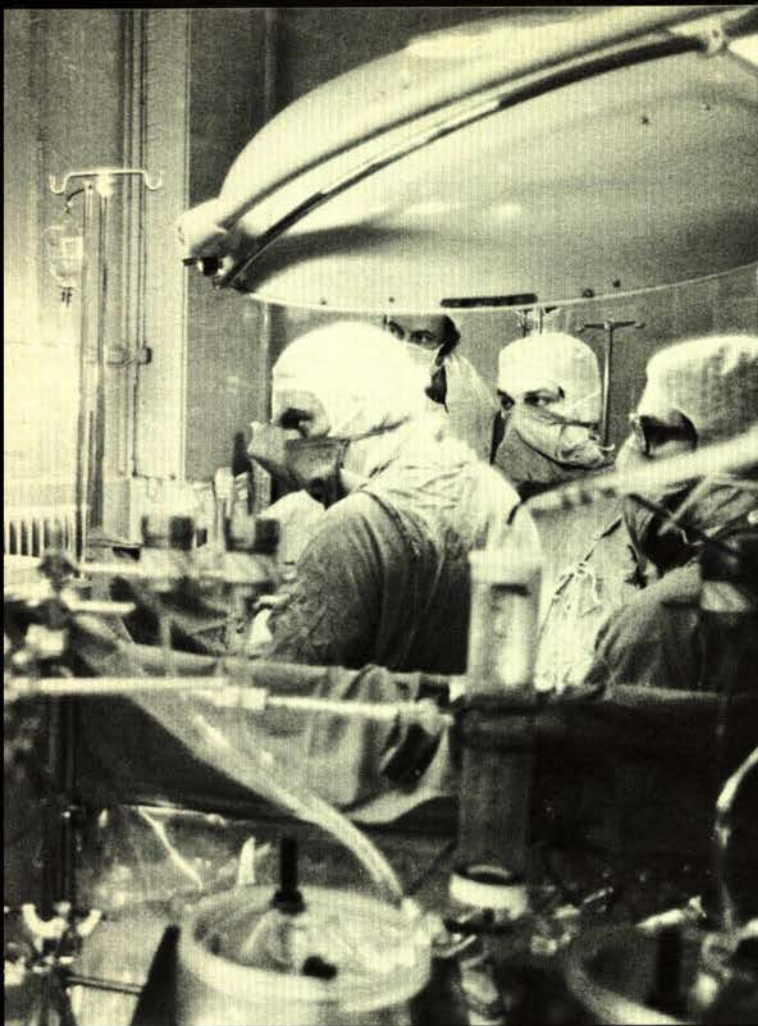




*Les soins hospitaliers
sont responsables de plus
de la moitié
des dépenses publiques
de santé dans la zone OCDE
... les services médicaux
d'un quart
et les fournitures médicales
de quelque 12 pour cent.*

Les deux postes qui ont le plus augmenté sont les services hospitaliers et les autres services médicaux. Le premier, le plus important, explique près de 1 de l'augmentation de 1,7 point de pourcentage des dépenses publiques de santé en tant que part du PIB. Les dépenses de fournitures médicales ont également augmenté leur part, mais, à cause de leur faible importance relative, n'ont comparativement contribué que peu à l'accroissement global de la hausse des dépenses.

Les augmentations des prix relatifs sont, selon les chiffres disponibles, responsables pour moitié environ de l'accroissement de la part du service hospitalier dans les dépenses totales. Cet accroissement s'explique probablement en partie par la nature de ces services qui comportent une forte proportion de main-d'œuvre mais peut avoir été exagéré car les conventions statistiques qui sont à la base de certains prix et indices ne tiennent pas compte d'éventuels gains de productivité.



Évolution future

● Poursuite des politiques actuelles

Sans mesures nouvelles destinées à améliorer de façon très nette le rapport coût/efficacité des dépenses et sur la base d'une continuation des tendances passées de la demande et des prix, on peut escompter un certain ralentissement de la croissance des

dépenses publiques de santé: elle se poursuivrait à un rythme compris entre 40 et 80 % (selon l'évolution des prix relatifs) des taux observés précédemment. En d'autres termes, dans le cas d'une poursuite des tendances et politiques actuelles, la part des dépenses publiques de santé pourrait, pour la zone OCDE, passer de 4 1/2 % du PIB (en 1974) à 5 1/4 ou 5 3/4 en 1985. Et ce, bien que l'on puisse s'attendre à un autofreinage de leur progression antérieure. Dans de nombreux pays, en effet, l'augmentation passée des dépenses publiques a été imputable en partie — on l'a vu — à la prise en charge par le secteur public de dépenses privées, mais, sauf aux États-Unis, aux Pays-Bas (en ce qui concerne quelques prestations) et dans certains pays Membres méditerranéens, ce processus semble maintenant approcher de ses limites.

D'autre part, les rémunérations du personnel de santé, dont le personnel non médical, pourraient désormais augmenter à un rythme plus lent, après le net rattrapage qu'elles ont connu depuis une dizaine d'années. En outre, la tendance au ralentissement que marque la hausse généralement plus rapide des prix des soins médicaux que de l'ensemble des prix pourrait être accentuée dans les années à venir. Cela résulterait notamment de la stabilisation à son niveau actuel de la participation financière du secteur public alors que dans le passé l'accroissement de cette participation peut avoir contribué à accélérer la hausse. La mise en place d'une politique des revenus pourrait également concourir à modérer l'augmentation des prix.

● Comment freiner l'augmentation des dépenses ?

Le rapport étudie des moyens possibles par lesquels les pouvoirs publics pourraient stabiliser à leur niveau actuel les dépenses de santé sans affecter la qualité des soins (3).

Une des projections évalue les «économies» d'une telle action par rapport à l'évolution tendancielle de la dernière décennie. Elle suppose que le ratio d'utilisation des hôpitaux baisse grâce à une diminution de la durée moyenne de séjour et/ou du taux d'admission en établissement et que le secteur public réduise légèrement son concours financier aux frais qu'entraîne pour l'utilisateur le recours aux services ambulatoires. (Il est à noter à cet égard que si la durée moyenne d'hospitalisation a déjà considérablement diminué, les taux d'admission se sont souvent accrus dans des proportions encore plus fortes.) Ces modifications impliqueraient naturellement certains changements «compensatoires» au niveau des prestations de soins. Il apparaît que, dans ces conditions, la plupart des pays pourraient sans doute à l'avenir à peu près stabiliser la part des ressources consacrées aux dépenses publiques de santé. Les États-Unis pourraient être la principale exception; le ratio d'utilisation des hôpitaux y est déjà relativement faible et l'élargissement de la couverture par une assurance nationale de soins médicaux est l'objet de nombreux projets de loi.

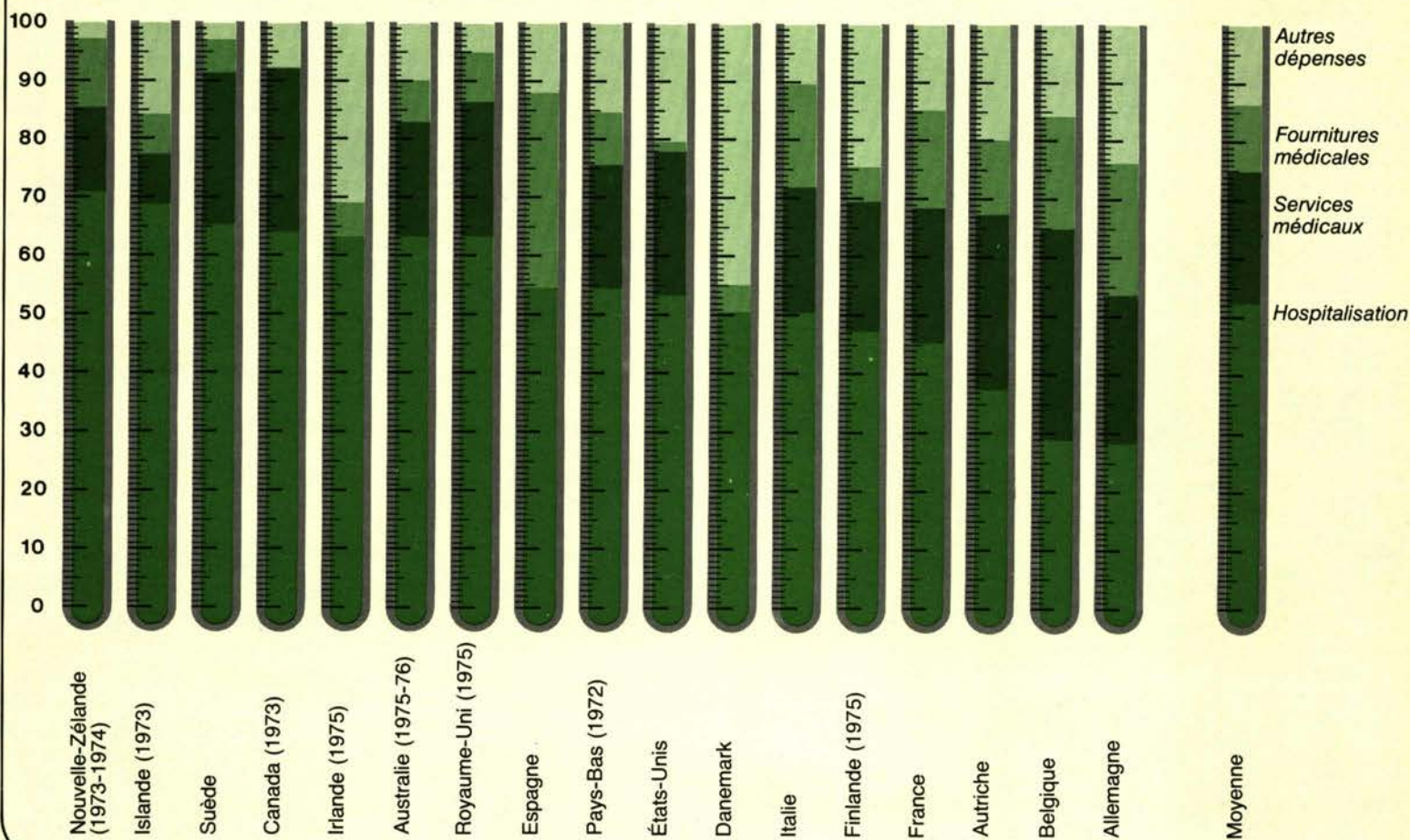
Une des difficultés que rencontrent les gouvernements lorsqu'ils essayent de contenir les dépenses de santé est de se trouver en présence d'une demande potentiellement insatiable, s'ils veulent que les prix restent pour les consommateurs à des niveaux acceptables des points de vue social et éthique. Et cela en même temps que l'on remet en question l'efficacité d'une grande partie des dépenses, car il n'y a pas de lien clair de cause à effet entre l'augmentation de celles-ci et la baisse de la morbidité. On pourrait soutenir que le meilleur moyen de faire face à ces problèmes serait de freiner la demande en rétablissant les lois du marché, en augmentant les charges des consommateurs et en réglant les problèmes d'inégalité des revenus qui se poseraient par une garantie directe de ressources. Cependant cette solution n'est pas non plus sans inconvénients.

Dans la pratique, on a pu constater que le financement public des services de santé assure de façon assez satisfaisante l'égalité d'accès à ces services, ce qui peut être considéré comme aussi important qu'une redistribution effective du bien-être. Étant donné le lien étroit qui existe entre la maladie et la pauvreté, il est essentiel

(3) Il s'agit d'hypothèses normalisées ne correspondant nullement à des prévisions ou à des programmes d'action envisagés par les gouvernements; elles se proposent seulement d'illustrer les incidences de changements possibles.

B. VENTILATION DES DÉPENSES PUBLIQUES COURANTES DE SANTÉ 1974 ou dernière année connue/disponible

pourcentages



de faire preuve de prudence lorsqu'on recommande de mettre en œuvre des politiques visant à réduire les ratios de transfert. Certains pays ont essayé, pour les services médicaux autres que les services hospitaliers, d'augmenter les contributions à la charge des consommateurs: ils se sont aperçus que, si l'on considérait les lourds frais administratifs, cet effort n'était guère payant. Néanmoins, le potentiel d'économies qui pourrait exister dans ce domaine mérite un examen plus approfondi.

S'il s'avérait que l'on ne peut agir sur l'augmentation de la demande des services de santé, la seconde possibilité serait d'accroître leur efficacité, notamment en réduisant la «surqualification» — dont il existe de nombreux exemples — ou en contenant le volume de l'offre. La hausse des coûts des services médicaux est due pour une bonne part à la forte proportion de personnels qualifiés que comportent ces services; l'un des moyens d'en limiter les coûts serait par conséquent d'abaisser le niveau de qualification requis des personnes qui s'occupent des affections bénignes. Une bonne part du travail actuellement effectué par les médecins généralistes pourrait en fait l'être par des auxiliaires médicaux et dans certains pays il peut exister des possibilités de redistribution des fonctions entre généralistes et spécialistes.

Est-il possible de réorienter la recherche médicale vers une amélioration du rapport coût/efficacité de la médecine? A première vue, il paraît moins utile d'employer des fonds publics pour mettre au point des formes de traitement meilleur marché que pour livrer des batailles spectaculaires contre les maladies qui peuvent avoir une issue fatale et qu'on ne sait pas encore guérir. Mais en matière de recherche comme ailleurs, on risque de se heurter, lorsqu'on veut faire des économies, à des résistances politiques. La recherche commerciale sur les produits pharmaceutiques est probablement davantage axée sur la réduction des coûts que ne l'est la recherche financée sur fonds publics, mais, étant donné la structure du marché en cause, il n'est pas du tout certain que cette

réduction ait toujours été répercutée sur les acheteurs — en l'occurrence, généralement, le secteur public.

Pour ce qui est de la médecine préventive, on a beaucoup prôné son utilité, mais les études disponibles n'indiquent pas à ce stade qu'elle soit nécessairement beaucoup plus économique que les pratiques curatives actuelles. S'il est des cas où l'action des pouvoirs publics apparaît déterminante — la fluorisation de l'eau par exemple —, la plupart des domaines où d'importantes économies semblent possibles sont ceux où les individus sont eux-mêmes responsables, ou en partie responsables, des atteintes à leur santé: comportement sur les routes, hygiène dentaire, consommation de tabac, d'alcool, équilibre nutritionnel, etc. De nombreux pays consacrent un effort de réflexion et d'action à ces questions. Les mesures prises sont cependant fortement contrariées par certains groupes d'intérêt, et, plus généralement par le refus des citoyens d'accepter que l'administration, pour des raisons de santé, ne porte atteinte à leur liberté individuelle.

S'il est probablement impossible de fixer une limite «naturelle» à la part du revenu national qui doit être consacrée aux dépenses publiques de santé, les gouvernements se trouveront de plus en plus contraints, en raison des exigences concurrentes qui se font valoir sur le revenu national, d'assigner une limite «économique» à la croissance de ces dépenses. Cela les obligera à faire des choix politiques difficiles, mais les possibilités d'«économies» semblent pouvoir permettre, dans la plupart des pays, de maintenir les dépenses publiques de santé à peu près à leur niveau actuel. Si les pouvoirs publics prenaient une décision allant dans ce sens, les experts en matière de santé seraient mieux placés que les économistes pour clarifier les priorités et donner des avis sur la façon de répartir les ressources entre divers types de services. Le rapport de l'OCDE a été conçu pour leur fournir un cadre d'ensemble, qui les inciterait plus qu'actuellement à réconcilier ces priorités avec des contraintes et objectifs macro-économiques.

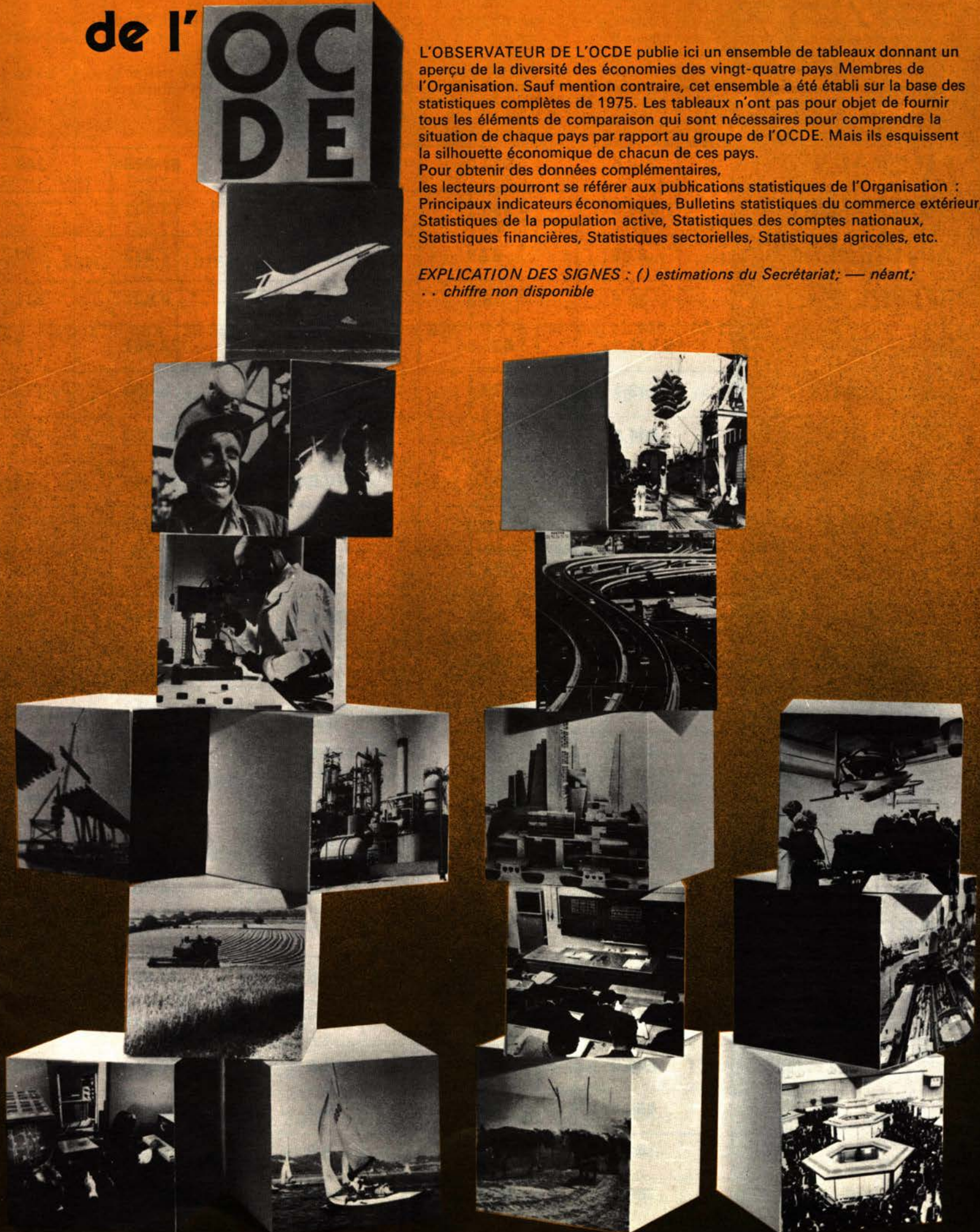
de l'

OCDE

L'OBSERVATEUR DE L'OCDE publie ici un ensemble de tableaux donnant un aperçu de la diversité des économies des vingt-quatre pays Membres de l'Organisation. Sauf mention contraire, cet ensemble a été établi sur la base des statistiques complètes de 1975. Les tableaux n'ont pas pour objet de fournir tous les éléments de comparaison qui sont nécessaires pour comprendre la situation de chaque pays par rapport au groupe de l'OCDE. Mais ils esquissent la silhouette économique de chacun de ces pays.

Pour obtenir des données complémentaires, les lecteurs pourront se référer aux publications statistiques de l'Organisation : Principaux indicateurs économiques, Bulletins statistiques du commerce extérieur, Statistiques de la population active, Statistiques des comptes nationaux, Statistiques financières, Statistiques sectorielles, Statistiques agricoles, etc.

EXPLICATION DES SIGNES : () estimations du Secrétariat; — néant; . . chiffre non disponible



En raison de fréquentes révisions statistiques, les chiffres relatifs à la population et à l'emploi peuvent différer assez sensiblement de ceux publiés lors de la précédente édition.
(a) Superficie des exploitations.
(b) Les chiffres ne sont pas strictement comparables entre les pays.

	SUPERFICIE TOTALE en milliers de km ²	SUPERFICIE AGRICOLE en milliers de km ²	SUPERFICIE CULTIVÉE en milliers de km ²	POPULATION TOTALE en milliers d'habitants	DENSITÉ au km ²
ALLEMAGNE	248,6	133,0	80,6	61 829	249
AUSTRALIE	7 686,8	(a) 4 996,2 1974	452,3 1974	13 502	2
AUTRICHE	83,8	37,9	16,1	7 533	90
BELGIQUE	30,5	15,3	8,1	9 801	321
CANADA	9 976,1	635,6	392,6	22 831	2
DANEMARK	43,1	29,4	26,6	5 060	117
ESPAGNE	504,8	280,6	208,3	35 219	70
ÉTATS-UNIS	9 363,4	4 350,0 1974	1 910,0 1974	213 540	23
FINLANDE	337,0	28,0	26,4	4 712	14
FRANCE	549,1	324,2	189,2	52 743	96
GRÈCE	132,0	88,2 1974	38,9 1974	9 046	69
IRLANDE	70,3	48,4 1973	12,4 1973	3 127	44
ISLANDE	103,0	22,8 1974	— 1974	218	2
ITALIE	301,2	175,0 1974	122,9 1974	55 812	185
JAPON	372,3	58,6 1974	56,2 1974	110 990	298
LUXEMBOURG	2,6	1,3	0,6	359	138
NORVÈGE	324,2	9,0	7,9	4 007	12
NOUV.-ZÉLANDE	268,7	139,3	9,7	3 104	12
PAYS-BAS	40,8	20,9	8,5	13 654	335
PORTUGAL	92,1	(42,0)	(36,7)	9 449	103
ROYAUME-UNI	244,0	185,8	69,6	56 042	230
SUÈDE	450,0	37,2	30,2	8 192	18
SUISSE	41,3	20,1	3,8	6 405	155
TURQUIE	780,6	540,2 1974	276,8 1974	40 063	51

TAUX BRUTS DE NATALITÉ ‰	TAUX DE CHÔMAGE en % de la population active totale (b)	EMPLOI CIVIL TOTAL en milliers de personnes	dont :		
			AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE %	INDUSTRIE %	AUTRES %
9,7	4,1 1976: 4,1	24 828 1976: 24 571	7,3 1976: 7,2	46,0 1976: 45,8	46,7 1976: 47,0
17,3	4,4 1976: 4,4	5 726 1976: 5 808	6,7 1976: 6,4	33,8 1976: 33,2	59,5 1976: 60,4
12,3	1,7	2 943	12,5	40,9	46,6
12,1	4,2	3 748	3,6	39,9	56,5
15,7	6,9 1976: 7,1	9 363 1976: 9 572	6,1 1976: 5,9	29,3 1976: 29,7	64,6 1976: 64,4
14,2	4,9	2 332	9,8	31,5	58,7
18,8	4,7	12 576	21,9	38,5	39,6
14,7	8,3 1976: 7,5	84 783 1976: 87 485	4,0 1976: 3,8	(29,0) 1976: (28,7)	(67,0) 1976: (67,5)
14,2	2,2	2 211	14,9	36,1	49,0
14,1	4,1	20 764	11,3	38,6	50,1
15,7	3,0	(3 190)	(35,4)	(28,2)	(36,4)
21,6	8,0	1 030	24,5	29,8	45,7
20,1	0,4	93 1974	15,6	37,1	47,3
15,1	3,3 1976: 3,7	18 818 1976: 18 948	15,8 1976: 15,5	44,1 1976: 43,4	40,1 1976: 41,1
17,2	1,9	52 230	12,7	35,8	51,5
11,1	0,1	150	6,2	47,3	46,5
14,0	2,3 1976: 1,7	1 694 1976: 1 771	10,2 1976: 9,8	34,3 1976: 33,1	55,5 1976: 57,1
18,4	0,2	1 194	11,9	34,2	53,9
13,0	4,3	4 535	6,6	34,8	58,6
19,3 1974	5,3 1974	3 081 1974	28,2	33,6	38,2
12,5	3,4 1976: 5,1	24 632 1976: 24 416	2,7 1976: 2,7	40,9 1976: 40,2	56,4 1976: 57,1
12,7	1,6 1976: 1,6	4 062 1975: 4 088	6,4 1976: 6,2	36,5 1976: 35,4	57,1 1976: 58,4
12,3	0,4	2 784	7,9	45,0	47,1
32,3	7,6	15 064	62,8	15,3	21,9

Notes :
a) Exercice budgétaire commençant le 1^{er} avril.
b) Comprend une partie ou toutes les dépenses pour les sciences sociales et/ou humaines.
c) Ne comprend pas les dépenses fixes.
* Nouveau SCN (système de comptabilité nationale).
UEBL Union économique belgo-luxembourgeoise.

		ALLEMAGNE	AUSTRALIE*	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA*	DANEMARK*	ESPAGNE*	ÉTATS-UNIS*	FINLANDE	FRANCE*	GRÈCE	IRLANDE*	ISLANDE	ITALIE*	JAPON	LUXEMBOURG*	NORVÈGE*	NOUVELLE-ZÉLANDE	PAYS-BAS*	PORTUGAL	ROYAUME-UNI*	SUÈDE*	SUISSE	TURQUIE*
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT aux prix du marché	en milliards de \$ EU aux prix et taux de change courants 1975/1976	424,92 (451,2)	84,24 (94,4)	37,57 (40,2)	62,25 (66,9)	159,68 (189,9)	35,45 (38,1)	101,04 (103,0)	1 513,83 (1 688,8)	26,59 (28,3)	335,71 (348,3)	20,98 (22,4)	7,76 (7,9)	1,25 (1,4)	172,10 (164,3)	490,63 (552,7)	2,20 (2,4)	28,3 (30,5)	12,78 (12,1)	81,20 (87,2)	14,62 ..	227,79 (216,5)	69,36 (73,5)	54,16 (57,5)	35,45 (39,3)
	croissance annuelle moyenne en volume 1970-1975; % par an; 1975-1976 en %	1,7 (5,5)	3,5 (3)	3,9 (4)	3,5 (3)	4,6 (4,75)	2,1 (4,5)	5,5 (2)	2,1 (6,25)	4,0 (-0,5)	3,6 (5)	5,0 (5,25)	2,7 (3,25)	5,5 (-0,9)	2,2 (4,5)	5,4 (6)	1,8 (3)	4,4 (5)	2,9 (-4)	3,1 (3,5)	4,7 ..	2,0 (1)	2,3 (1,5)	0,8 (0,5)	7,6 (7,8)
	en \$ EU par habitant aux prix et taux de change de 1975	6 870	6 240	4 990	6 350	6 990	7 010	2 870	7 090	5 650	6 360	2 320	2 480	5 720	3 080	4 420	6 140	7 060	4 120	5 950	1 550	4 070	8 460	8 460	880
FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE	total en % du PIB aux prix courants	21,1	24,1	26,7	22,0	24,2	19,9	23,2	16,3	30,2	23,4	21,0	22,3	33,2	21,2	30,8	29,2	35,4	(a) 26,2	21,3	13,6	19,9	20,7	24,0	16,9 1973
	machines et outillage en % du PIB aux prix courants	9,9	9,9 1974	10,6 1973	7,8	8,4	8,0	9,2 1974	6,9	11,7	9,2	8,4	10,5 1974	8,6	8,8	14,2	8,6	13,8	..	9,3	7,7 1974	8,8 1974	8,4	..	7,8 1973
DÉPENSES DE CONSOMMATION PRIVÉE	en % du PIB aux prix courants	55,5	59,6	56,3	61,4	57,7	57,8	69,3	64,6	51,1	62,3	71,6	67,0	63,4	66,4	56,5	59,9	54,2	(a) 61,0	58,2	84,6	61,1	52,2	61,6	72,2 1972
	en \$ EU par habitant aux prix et taux de change courants	3 810	3 720	2 810	3 900	4 040	4 050	1 990	4 580	2 890	3 970	1 660	1 660	3 630	2 050	2 500	3 680	3 830	(a) 2 510	3 460	1 310	2 480	4 420	5 210	310 1972
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES DE L'ÉTAT en % du PIB	dépenses courantes	41,7	26,6 1974-75	33,9	41,6	37,1	43,0	22,0 1974	33,9	32,7	38,9	24,6 1974	34,8 1973	24,9 1968	39,8	20,8	42,1	41,9	..	50,5	22,6 1974	39,5 1974	46,8	29,2	18,3 1972
	recettes courantes	40,9	31,4 1974-75	39,1	40,7	37,4	45,0	23,1 1974	30,7	39,5	40,6	26,7 1974	35,0 1973	33,2 1968	34,7	23,5	50,6	50,2	..	53,6	23,0 1974	40,0 1974	52,2	31,9	27,5 1972
APPORTS NETS D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT aux pays en développement et agences multilatérales en % du PNB		0,40	0,61	0,17	0,59	0,58	0,58	..	0,26	0,18	0,62	0,11	0,24	..	0,66	0,52	0,75	..	0,37	0,82	0,18	..
DÉPENSES BRUTES POUR LA R-D (sciences exactes et naturelles; technologie) % du PIB 1974-1975 sauf indication contraire		(b) 2,2	(b) 1,2 1973-74	(b) 1,1	..	1,0	(b, c) 2,3	..	(b) 1,8	..	0,7	..	(b) 0,8	1,8	..	(b) 1,3	..	1,9	1,6
PRIX À LA CONSOMMATION	augmentation 1976 % (déc. 75-déc. 76)	3,9	14,4	7,2	7,6	5,8	13,1	19,8	4,8	12,3	9,9	11,7	20,6	31,4	22,0	10,4	8,5	8,0	15,6	8,3	26,8	15,1	9,8	1,3	17,0
	augmentation annuelle moyenne 1971-1976 % par an	6,0	11,8	7,8	9,4	8,3	9,9	13,9	7,0	13,3	9,6	14,5	15,1	30,3	13,8	12,2	8,2	9,0	11,5	8,9	16,9	14,5	8,5	6,7	15,9
RÉSERVES OFFICIELLES TOTALES au 31-12-1976 en millions de \$ EU		34 798	3 169	4 410	5 206	5 843	915	5 284	18 319	498	9 728	925	1 837	81	6 654	16 604	5 206	2 229	491	7 387	1 302	4 230	2 491	12 992	1 123

Notes :

a) *Transports internationaux-exclus sauf pour le Canada et la Turquie.*

UEBL : Union économique belgo-luxembourgeoise

ALLEMAGNE

AUSTRALIE

AUTRICHE

BELGIQUE

CANADA

DANEMARK

ESPAGNE

ÉTATS-UNIS

FINLANDE

FRANCE

MONNAIE	unité monétaire	Deutsche Mark	Dollar australien	Schilling	Franc belge	Dollar canadien	Couronne danoise	Peseta	Dollar	Mark finlandais	Franc français
	nombre d'unités monétaires par \$ EU (31 décembre 1976)	2,36	0,9205	16,77	35,98	1,009	5,79	68,29	1,000	3,767	4,97
	par DTS	2,74	1,0694	19,48	41,80 UEBL	1,172	6,72	79,35	1,162	4,377	5,78

IMPORTATIONS (marchandises seulement)	totales (CAF) en millions de \$ EU	74 208	9 988 fob	9 393	30 707 UEBL	33 955 fob	10 329	16 261	96 941 fob	7 618	54 241
	en provenance des autres pays de l'OCDE en millions de \$ EU	54 578	7 826 fob	7 442	25 560 UEBL	28 695 fob	8 497	9 978	55 669 fob	5 277	37 404
	en provenance du reste du monde en millions de \$ EU (non spécifiés exclus)	19 535	2 090 fob	1 952	5 135 UEBL	5 260 fob	1 831	6 282	41 260 fob	2 341	16 812
	totales en % du PIB aux prix courants	17,5	11,9	25,0	49,3 UEBL	21,3	29,1	16,1	6,4	28,6	16,2
	variation du volume des importations totales de 1970 à 1975 en % par an	5,6	2,9	5,6	5,9 UEBL	9,0 1971-75	2,4 1971-75	3,9	2,3	4,6	5,8

EXPORTATIONS (marchandises seulement)	totales (FOB) en millions de \$ EU	90 021	11 902	7 519	28 809 UEBL	32 301	8 710	7 683	107 652	5 503	52 211
	vers les autres pays de l'OCDE en millions de \$ EU	64 687	7 677	4 976	24 287 UEBL	28 224	7 308	5 179	63 217	3 730	35 469
	vers le reste du monde en millions de \$ EU (non spécifiés exclus)	25 053	4 129	2 543	4 267 UEBL	4 077	1 380	2 471	43 930	1 774	16 740
	totales en % du PIB aux prix courants	21,2	14,1	20,0	46,3 UEBL	20,2	24,6	7,6	7,1	20,7	15,6
	variation du volume des exportations totales de 1970 à 1975 en % par an	6,1	3,9	6,1	5,9 UEBL	1,7 1971-75	6,5 1971-75	8,5	7,4	-0,4	7,6

TOURISME ÉTRANGER (a)	recettes en millions de \$ EU	2 848	304	2 781	864 UEBL	1 525	746	3 404	4 876	330	3 470
	% de variation par rapport à 1974	+22,5	+16,0	+21,5	+21,1	+1,6	+16,3	+6,8	+20,9	+6,1	+31,4
	dépenses en millions de \$ EU	8 502	616	1 086	1 410 UEBL	2 065	642	385	6 417	301	3 064
	% de variation par rapport à 1974	+20,7	+18,5	+22,1	+20,2	+28,4	+23,7	+18,3	+7,4	+35,5	+28,7

GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEMBOURG	NORVÈGE	NOUVELLE-ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
-------	---------	---------	--------	-------	------------	---------	------------------	----------	----------	-------------	-------	--------	---------

Drachma	Livre	Couronne islandaise	Lira	Yen	Franc luxembourgeois	Couronne norvégienne	Dollar néo-zélandais	Florin	Escudo	Livre	Couronne suédoise	Franc suisse	Livre turque
37,03	0,5874	189,7	875,0	292,8	35,98	5,185	1,053	2,457	31,55	0,5874	4,13	2,45	16,665
43,03	0,6825	220,4	1 016,6	340,2	41,80 UEBL	6,024	1,224	2,854	36,66	0,6825	4,80	2,85	19,365

5 317	3 807	487	38 364	57 863	30 707 UEBL	9 675	3 178	35 145	3 830	53 252	18 049	13 303	4 641
3 773	3 258	412	24 079	23 180	25 560 UEBL	8 345	..	26 657	2 703	36 937	14 770	11 614	3 405
1 542	506	76	14 271	34 682	5 135 UEBL	1 330	..	8 488	1 054	16 232	3 279	1 689	1 236
25,3	49,1	39,0	22,3	11,8	49,3 UEBL	34,2	24,9	43,3	26,2	23,4	26,0	24,6	13,1
6,7	2,7	..	0,8	4,1	5,9 UEBL	4,4	3,7	3,6	..	4,4	3,3	-0,4	15,6

2 293	3 211	308	34 830	55 753	28 809 UEBL	7 196	2 186	34 440	1 940	43 756	17 406	12 957	1 401
1 448	2 939	248	23 476	22 705	24 297 UEBL	5 989	..	28 621	1 544	28 846	13 713	9 266	985
842	232	60	10 854	33 045	4 267 UEBL	1 206	..	5 020	367	14 779	3 694	3 691	416
10,9	41,4	24,6	20,2	11,4	46,3 UEBL	25,4	17,1	42,4	13,3	19,2	25,1	23,9	4,0
14,7	6,2	9,8	5,9 UEBL	5,6	-0,9	7,0	..	5,4	3,2	3,1	-0,4

644	265	12	2 582	252	864 UEBL	367	176	1 106	242	2 442	342	1 608	201
-43,7	+10,2	-27,8	+34,8	+7,2	+21,1	+36,5	+33,8	+8,0	-45,0	+24,3	+21,7	+13,6	+3,7
92	153	14	1 051	1 367	1 410 UEBL	524	252	1 657	200	1 921	952	828	155
-21,5	+7,8	-23,6	-14,3	+0,7	+20,2	+53,8	+0,9	+22,5	-20,9	+19,6	+21,7	+24,5	+1,9

MORTALITÉ INFANTILE nombre de morts dans la première année pour 1 000 naissances vivantes				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				19,7	16,1 1974	20,5	14,6	15,5 1974	10,4	12,1	16,1	10,2 1974	13,6
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
24,0 1974	18,4	11,4 1974	20,7	10,0	14,2	10,5 1974	16,0	10,6	37,9 1974	16,0	8,3	10,7	..

TAUX D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR % du groupe d'âge correspondant				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				24,2 1974	39,7	15,9 1974	34,4 1974	49,8 1972	36,3 1974	29,3 1973	43,2	24,5	31,4 1974
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
..	31,0	34,3 1974	..	40,3 1974	..	21,1 1974	(9,8) 1973	21,8 1974	(31,1) 1972

LOGEMENTS ACHÉVÉS nombre pour 1 000 habitants 1974				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				9,4	11,5	6,4	6,8 mis en chant	11,4	9,6	10,1	6,4 mis en chant.	15,6	1973 12,7 permis
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
6,7 permis	8,0	10,2	3,6 1973	13,4 mis en chant	6,9 1973	10,4	13,1 permis	10,8	5,1 1973	5,0	10,5	11,4	2,2

PROTÉINES ANIMALES grammes par habitant et par jour 1974				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				58	77	56	62 UEBL	65	66	50	73	63	68
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
..	66	..	50	34	62 UEBL	57	81	59	39	55	66	57	..

CONSUMMATION D'ÉNERGIE PAR HABITANT besoins totaux d'énergie primaire en tonnes d'équivalent pétrole				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				3,94	4,40	3,07	4,26	8,78	3,50	1,73	7,91	4,73	3,18
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG (1)	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
1,30	2,27	5,05	2,28	2,97	11,14	4,77	3,25	4,35	0,88	3,63	6,00	3,50	0,68

(1) 70 % des besoins totaux d'énergie (plus du double de la moyenne de l'OCDE) sont consommés par le secteur industriel fortement exportateur.

TÉLÉPHONES nombre pour 1 000 habitants 1974				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				302	377	262	272	550	428	200	677	358	236
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
207	127	404	246	356	397	339	481	344	117	366	633	594	23

RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION nombre pour 1 000 habitants 1973				ALLEMAGNE	AUSTRALIE	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FINLANDE	FRANCE
				298	227 1972	237	244	348	304	164	523	263	237
GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	NOUVELLE- ZÉLANDE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
107	176	217	208	229	243	249	247	258	66	309	339	253	7

RELATIONS PROFESSIONNELLES : l'expérience japonaise

par Oliver Clarke,

Direction des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation de l'OCDE (1)

Les systèmes de relations professionnelles ont subi ces dernières années, notamment en Europe occidentale, des transformations profondes (2). Tout permet de croire que ce processus va se poursuivre. Il ne fait pas de doute qu'une amélioration dans ce domaine pourrait très largement contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux des pays Membres de l'OCDE. Pour mieux comprendre les possibilités qui s'offrent à cet égard, on peut utilement examiner un système de relations professionnelles différent des autres : celui du Japon.

Le système japonais des relations professionnelles repose, considère-t-on généralement, sur trois « piliers » : emploi à vie, rémunération à l'ancienneté, syndicalisme d'entreprise. Le premier terme signifie que les firmes — en particulier les grandes firmes modernes — recrutent la quasi-totalité de leur main-d'œuvre permanente en engageant chaque année des jeunes sortant de l'école ou de l'université, qui comptent en général passer toute leur vie active dans l'entreprise qui les a ainsi embauchés. Débutant à des niveaux de rémunération relativement faibles, ils s'attendent à recevoir des augmentations progressives d'année en année, même s'ils ne bénéficient pas de promotions dans l'ordre hiérarchique. Au sein de l'entreprise, ils peuvent se voir confier n'importe quelle tâche correspondant à leurs aptitudes, l'entreprise leur fournissant normalement la formation dont ils peuvent avoir besoin. Indépendamment de ce type de recrutement annuel, on pourvoit presque intégralement aux vacances par recrutement interne.

Bien que le taux de syndicalisation au Japon soit de 35 % seulement, la plupart des travailleurs des grandes sociétés appartiennent à un syndicat ; le plus souvent ce dernier s'occupe exclusivement des travailleurs permanents de l'entreprise en question. La majeure partie des membres des 69 333 syndicats japonais (chiffre de 1975) sont affiliés par l'intermédiaire de fédérations industrielles à l'une des quatre centrales syndicales nationales aux orientations philosophiques ou politiques différentes.

Les salaires et les questions relatives aux conditions de travail se règlent de préférence par des négociations collectives entre la direction de l'entreprise et le syndicat. Cependant, l'ampleur des ajustements à négocier en matière de salaires est décidée lors de l'« offensive du printemps » où les syndicats fixent leurs objectifs nationaux, l'organisation patronale centrale coordonne les réactions des employeurs et le résultat apparaît à l'issue d'accords « clés » conclus dans une ou deux branches, auxquels la plupart des autres se rallient par la suite.

Le cadre juridique des relations professionnelles dans le secteur privé — où, pour des raisons historiques, on retrouve certaines conceptions américaines comme les « unfair labour practices » — est généralement discret. L'État fournit des moyens d'arbitrage en cas de litige, mais le gouvernement n'intervient pas dans les négociations collectives. Quant aux grèves, le Japon se situe parmi les moins touchés des pays industrialisés : les interruptions de travail y sont souvent de courte durée (beaucoup durent moins de 4 h, très peu plus de 24) et il s'agit plus souvent de démonstrations que de véritables épreuves de force.

Un quatrième pilier ?

Aux trois piliers déjà mentionnés des relations professionnelles japonaises, on pourrait en ajouter un quatrième : la nature sociale de l'entreprise. Beaucoup plus que dans les autres pays industriels avancés, la firme japonaise est considérée par toutes les personnes qui la composent autant comme une communauté que comme une unité économique. Les gens ont plus tendance à se considérer comme *membres* de l'entreprise, que comme des travailleurs employés par elle. Les enquêtes font apparaître une identification beaucoup plus forte des travailleurs avec leur entreprise et ses objectifs que ce n'est le cas généralement dans les autres pays. Il y a un sentiment très développé d'obligations réciproques entre dirigeants et travailleurs. Fait significatif, l'absentéisme est beaucoup plus faible qu'ailleurs. L'esprit communautaire est renforcé par la méthode de gestion particulière au Japon, où les décisions sont souvent débattues par tous les cadres subalternes concernés pour être finalement entérinées au niveau supérieur — c'est-à-dire que le processus de prise de décision se fait en sens inverse de ce qu'on observe couramment dans les pays occidentaux. Il peut sembler *a priori* que la méthode japonaise soit plus longue, mais elle a pour effet que tous les intéressés s'identifient à la décision arrêtée, qui, une fois approuvée, peut prendre effet rapidement et sans rencontrer d'obstacles. Enfin, cette attitude générale est renforcée par le syndicalisme d'entreprise, puisque le syndicat considère que son sort dépend de la réussite économique de l'affaire.

Un système efficace ?

Aux yeux d'un Occidental, plusieurs de ces éléments semblent à première vue peu efficaces. Ainsi on peut reprocher au système d'emploi à vie de limiter la mobilité souhaitable des travailleurs et la diffusion des connaissances et des compétences qui en résulte. Même s'ils pouvaient trouver ailleurs des emplois correspondant à leurs compétences, les travailleurs d'âge mûr devraient renoncer, pour les accepter, aux avantages très appréciables de l'ancienneté. Il semble par conséquent difficile aux mécontents de quitter leur entreprise. Comment réaliser l'expansion et la contraction des entreprises nécessaires à l'efficacité de l'économie si les travailleurs ne peuvent se déplacer librement ? Ce système ne conduit-il pas à d'importants excédents de main-d'œuvre dans les entreprises ?

Des critiques peuvent aussi être émises à l'égard du système

(1) L'article s'inspire d'un rapport établi pour l'OCDE et publié en avril 1977 sous le titre « Le développement des systèmes des relations professionnelles : quelques incidences de l'expérience japonaise ». Traitant essentiellement du secteur privé de l'industrie, il fait suite à un voyage d'études effectué au Japon par des experts patronaux et syndicaux européens dans le cadre du programme employeurs-travailleurs de l'Organisation. Il a été élaboré en coopération avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative près l'OCDE (TUAC), avec l'appui des autorités japonaises. Les vues exprimées dans l'article sont, bien entendu, celles de l'auteur.

(2) Voir N.F. Dufty, « Changements dans les relations employeurs-travailleurs dans l'entreprise », OCDE, Paris 1975 et R.W. Revans, « Les nouvelles attitudes et motivations des travailleurs », OCDE, Paris, 1972.

de rémunération à l'ancienneté. N'est-il pas plus approprié de tenir compte des compétences et de l'effort que de l'âge et de la durée de service ? Est-il équitable que pour un même travail, les écarts de traitements entre travailleurs nouveaux et anciens soient aussi prononcés qu'ils le sont souvent au Japon ?

On peut estimer également que le syndicalisme d'entreprise a ses inconvénients. Ces syndicats ne risquent-ils pas de s'identifier si étroitement à la firme qu'ils ne peuvent remplir le rôle fondamental d'opposition qui, dans une société libre, est le leur ? Une des forces essentielles du syndicalisme ne réside-t-elle pas dans l'aptitude à représenter les intérêts communs de tous les travailleurs dans une branche d'activité ou une profession ? Les salariés n'ont-ils pas besoin de l'appui d'un pouvoir extérieur à l'entreprise ?

Avant de répondre à ces questions et de porter une appréciation sur le système japonais de relations professionnelles, il convient de souligner deux points essentiels. Tout d'abord, rien ne prouve que ce système ait porté tort à la croissance économique, ni qu'il existe parmi les dirigeants d'entreprise et les travailleurs un mécontentement accusé et répandu. En effet ces pratiques ont été non seulement compatibles avec la réussite économique du Japon — dont la croissance remarquable s'est poursuivie à un rythme plus soutenu que dans aucun autre pays de l'OCDE depuis la guerre — mais d'une façon générale il est fort probable qu'elles y ont largement contribué. En second lieu, parmi les différences entre les pratiques japonaises et celles des autres pays, beaucoup sont, dans la réalité, moins nettes qu'une description simplifiée ne pourrait le faire penser. En outre, sur plusieurs points, les pratiques occidentales et japonaises se rapprochent les unes des autres.

Un exemple : la pratique de l'emploi à vie. Bien que le taux de rotation de la main-d'œuvre au Japon soit faible par rapport à celui de la plupart des autres pays, il est appréciable et dans la période critique que constituent les premières années d'emploi, il peut être assez élevé. Le fait que le stimulant que constitue les apports de compétences extérieures n'est pas considérable, ne semble pas avoir eu des conséquences néfastes. La perspective d'avoir à passer toute sa vie active dans un groupe particulier, non seulement oblige les gens à s'adapter les uns aux autres, mais engendre aussi un solide esprit d'équipe. La confiance suscitée par la sécurité de l'emploi et le fait que le travailleur s'identifie à son entreprise plutôt qu'à sa profession sont des facteurs favorables à la mobilité interne, à l'acceptation des changements technologiques et organiques et empêchent tout problème de démarcation. L'entreprise peut dans une large mesure adapter son effectif à l'évolution du marché en jouant sur le recrutement annuel, la sous-traitance, la durée du travail ainsi que sur le nombre de travailleurs temporaires — les firmes japonaises emploient en effet souvent un nombre important de travailleurs marginaux, dont des anciens employés permanents à la retraite, qui ne bénéficient pas de conditions aussi favorables que les ouvriers permanents. Certes, si une entreprise connaît pendant une période prolongée une situation conjoncturelle difficile, elle souffrira probablement d'excédents de main-d'œuvre, mais jusque tout récemment la croissance soutenue et générale de l'économie a limité le nombre de ces cas. Les avantages que l'employeur tire du système d'emploi à vie compensent largement la charge que représente un excédent temporaire de personnel.

Indépendamment du fait que l'emploi à vie n'est pas totalement inconnu dans certains secteurs ailleurs, on observe une nette tendance dans plusieurs pays, en particulier en Europe occidentale, à rendre plus difficile et plus coûteux pour les employeurs le licenciement conjoncturel. Les pratiques occidentales se rapprochent par conséquent quelque peu de celles du Japon.

Quant à la rémunération à l'ancienneté, ces inconvénients semblent moindres qu'on ne peut le penser de prime abord. Non seulement l'âge et l'ancienneté sont des critères objectifs, mais ils reflètent l'expérience, que l'on peut juger digne de récompense, et ils réduisent les discussions concernant les



différences d'un emploi à l'autre. Quoi qu'il en soit, on assiste depuis de nombreuses années déjà à un changement d'orientation très net : un effort est fait pour mieux adapter les salaires au travail effectué et atténuer l'importance de l'ancienneté. Par conséquent l'écart de rémunération entre les débutants et les travailleurs les mieux payés s'est fortement réduit. (Si l'on met les salaires du groupe d'âge de 20/24 ans à 100, le niveau maximum de rémunération atteint par les travailleurs âgés de 40 à 49 ans a fléchi en gros de 232 en 1958 à 171 en 1974.) D'autre part, les majorations annuelles de rémunération ne sont pas incongrues dans les autres pays et il est possible de montrer, au moins pour les travailleurs mâles, que les courbes de salaire en fonction de l'âge suivent une évolution à peu près analogue dans certains autres grands pays.

Pour ce qui est des syndicats japonais, il ne s'agit certainement pas de « syndicats-maison » au sens péjoratif donné à ce terme dans les pays occidentaux et les avantages qu'ils ont obtenus pour leurs adhérents soutiennent favorablement la comparaison avec ceux des autres pays.

Changements perceptibles

Peu d'institutions humaines échappent à des pressions destinées à les modifier. Le système japonais des relations professionnelles ne fait pas exception à la règle. Les enquêtes effectuées au long des années font apparaître une évolution constante des désirs des travailleurs vers un style de vie plus individualisé et moins centré sur le travail. Jusqu'à une période récente tout au moins, la tension du marché du travail a entraîné



une hausse des salaires des débutants et réduit les différences de rémunération, aussi bien d'une entreprise à l'autre qu'au sein d'une même firme. Certains dirigeants estiment souhaitable, pour des raisons économiques, d'assouplir les politiques de recrutement et d'emploi et de lier plus étroitement les rémunérations à l'effort individuel de chaque travailleur.

D'autres pressions encore sont génératrices de changement. On admet depuis longtemps au Japon que la prospérité matérielle généralisée a coûté cher à l'environnement. D'autre part, si le pouvoir d'achat des travailleurs a augmenté, la protection offerte par le système de sécurité sociale, bien qu'elle se soit améliorée, n'a pas connu une évolution analogue ; le Japon est dans ce domaine à certains égards sensiblement en retard sur les autres grands pays. Par ailleurs, les modifications nécessaires des structures industrielles provoqueront certaines tensions et le ralentissement des taux de croissance auquel on peut s'attendre pour l'avenir, se traduira par une diminution des ressources disponibles pour des améliorations.

Le système japonais de relations professionnelles lui-même pose certains problèmes. La description qui en est donnée ici s'applique essentiellement aux grandes entreprises à forte productivité qui sont le moteur de l'économie nationale. Or elles n'emploient qu'une minorité de la population active. La grande majorité des travailleurs est employée dans la myriade de petites et moyennes entreprises qui constituent le secteur secondaire de ce qui a été décrit comme une économie «à deux niveaux». Le système de valeurs traditionnelles du Japon, en vigueur dans les grandes entreprises, se retrouve dans les petites, mais la valeur ajoutée de ces dernières dans la production

est en général tellement inférieure qu'elles ne peuvent offrir de conditions comparables à leurs travailleurs, encore que la différence se soit quelque peu resserrée ces dernières années. Si d'autres pays connaissent des marchés du travail «à deux niveaux» les écarts semblent moins marqués qu'au Japon.

En ce qui concerne le régime des retraites, il constitue aussi un problème. Pour bénéficier d'une pension de l'État il faut avoir atteint 60 ans. Malgré les indemnités de départ que versent habituellement les employeurs aux travailleurs qui partent à la retraite (beaucoup le font encore à 55 ans, mais cet âge va en augmentant), la grande majorité d'entre eux restent sur le marché du travail pour éviter une forte baisse de leur niveau de vie.

Il n'est pas possible de prévoir avec certitude comment évoluera le système japonais de relations professionnelles dans le secteur privé, mais il paraît peu vraisemblable que, dans les toutes prochaines années, s'y produise un bouleversement. Il est plus probable que des ajustements progressifs seront opérés pour accroître la souplesse intérieure du système traditionnel, tout en cherchant à maintenir ses points forts. Quel que soit l'avenir, les bases du système actuel semblent stables, efficaces et généralement satisfaisantes pour les participants.

Implications pour les autres pays

On entend couramment dire que des institutions humaines peuvent rarement être transplantées sans subir des adaptations considérables et que peu d'entre elles prospèrent loin de leur sol natal.

Pourtant, de nombreuses institutions réussies sont nées à partir d'idées venant d'autres pays. En fait, un des instruments fondamentaux utilisés par l'OCDE dans son travail consiste à permettre à ses pays Membres de tirer parti de la façon dont les autres font face aux difficultés communes. Les relations professionnelles ont été un domaine problématique pour plusieurs pays au cours des années récentes. On peut par conséquent se demander quelles leçons utiles on pourrait tirer de l'expérience japonaise.

A priori, les caractéristiques principales du système japonais de relations professionnelles sont si différentes de celles des autres pays qu'elles ne se prêtent guère à une adaptation bien que, on l'a vu, certaines différences soient plus apparentes que réelles. Si l'on regarde l'évolution du mouvement syndical, il est peu probable que le syndicalisme d'entreprise se développe dans les autres pays de l'OCDE. De même, si certains pays Membres ont pris des mesures pour renforcer la sécurité de l'emploi pour les travailleurs, il n'est guère probable qu'ils s'orientent de quelque façon que ce soit vers l'emploi à vie de type japonais. D'autre part si l'on observe une évolution, d'ailleurs limitée, vers l'adoption des salaires au temps pour remplacer les salaires au rendement, rien ne prouve que le système de rémunération à l'ancienneté gagne rapidement du terrain.

En somme, les trois «piliers» traditionnels du système de relations professionnelles — étroitement liés entre eux — dépendent à tel point des caractéristiques nationales du Japon que, si utiles qu'ils aient pu être à ce pays, ils pourraient difficilement être adaptés ailleurs. Il semble cependant qu'il y ait davantage à apprendre des caractéristiques sociales, qui sont bien sûr associées à l'existence des «piliers», dans l'entreprise japonaise. Lorsque ses membres travaillent comme un groupe soudé stable, et pourtant souple, et lorsque les objectifs globaux et ceux de chacun de ses membres concordent, une organisation sociale est probablement le plus efficace vis-à-vis de l'extérieur et le plus satisfaisante sur le plan intérieur. De toute évidence, les attitudes et les structures sociales sont encore moins transférables que les institutions. Cependant, à une époque où la nature de l'entreprise est souvent mise en question et où la participation des travailleurs à la gestion donne lieu un peu partout à des discussions, il semble que ce qui a été appelé plus haut le «quatrième pilier» du système japonais de relations professionnelles puisse nourrir la réflexion des autres pays de l'OCDE.

POLITIQUES AGRICOLES : nouvelles priorités

Les politiques agricoles ont pris, du fait des perturbations économiques des années soixante-dix, une direction nouvelle. L'hypothèse sur laquelle elles étaient fondées dans la décennie précédente — à savoir que dans la plupart des pays de l'OCDE l'agriculture utilisait trop de main-d'œuvre, de capital et d'autres ressources — ne semble plus valable maintenant que de nombreux pays éprouvent des inquiétudes quant à leur approvisionnement, notamment en produits importés. A l'heure actuelle, le souci majeur est d'assurer la sécurité des approvisionnements en denrées alimentaires et une plus grande stabilité des marchés. Ces politiques vont-elles, à leur tour, se révéler vaines ou même se traduire par un gaspillage? Vont-elles demander de nouvelles formes de gestion internationale? Ces questions sont soulevées dans l'article ci-après, fondé sur un rapport récent du Comité de l'agriculture de l'OCDE (1).

Les graves perturbations économiques survenues au début des années soixante-dix ont donné aux agriculteurs et aux responsables de la politique agricole un ensemble d'indications souvent contradictoires. Si ces remous économiques ont été différents quant à leur structure, leur date d'apparition et leur gravité, tous les pays de l'OCDE les ont ressentis. Parmi ces événements, certains ont été provoqués par des facteurs extérieurs au secteur agricole tandis que d'autres étaient d'origine essentiellement interne:

- le fléchissement en 1972, pour la première fois depuis plus de vingt ans, de la production alimentaire mondiale dans plusieurs régions dû au mauvais temps et à l'absence de récoltes
- les achats inattendus de céréales par l'URSS
- les graves aléas climatiques qui, apparemment, ont entraîné une diminution de la capacité de production alimentaire
- l'instauration de mesures de contrôle à l'exportation de certains produits de base
- le relèvement rapide et général du PNB réel en 1972-73 provoquant de fortes pressions sur la demande
- la vive accélération des taux d'inflation due en partie au rapide renchérissement des denrées alimentaires
- l'adoption d'un système de taux de change souple
- l'embargo des pays de l'OPEP sur les exportations de pétrole et la hausse consécutive des prix des produits pétroliers
- l'arrivée de la crise économique la plus sévère depuis l'après-guerre.

En résumé, la situation est devenue très embrouillée dans le domaine de l'offre et des revenus agricoles. Ce manque de clarté s'est trouvé renforcé par l'incertitude encore plus grande des échanges internationaux et de l'évolution monétaire. Par conséquent, il devenait très difficile de savoir quelle attitude les pouvoirs publics devaient adopter.

TENDANCES DE LA PRODUCTION AGRICOLE* Taux de croissance moyen annuel du produit agricole brut

	1960-1964	1965-1969	1970-1974
	<i>chiffres fondés sur le produit agricole brut et le PIB aux prix constants de 1970</i>		
États-Unis	0,60 ^a	2,76 ^b	4,15 ^c
Allemagne	2,59	3,34	4,29
France	..	5,60 ^d	1,74
Danemark	1,25	0,51	5,06
Suède	10,66 ^e	— 0,44	3,48
Grèce	7,10	0,26	4,12

	<i>chiffres fondés sur le produit agricole brut et le PIB aux prix courants</i>		
Canada	4,72	3,82	20,88
Japon	8,26	10,35	11,58
Australie	6,54	3,40	29,00 ^e
Royaume-Uni	2,54	3,33	14,27

Notes: * Les chiffres comprennent la chasse, la syl-
viculture et la pêche.

^a aux prix de 1963

^b 1968-69

^c 1970-73

^d 1966-68, aux

prix de 1963

^e 1963-64

Sources: Les calculs sont fondés sur les Comptes nationaux de l'OCDE.

Tandis qu'on pouvait espérer que les politiques et les mesures définies au cours des années soixante seraient à même de maintenir le niveau des revenus agricoles malgré la persistance des excédents, les événements survenus au début des années soixante-dix en ont rendu plus aléatoire l'efficacité en tant que stratégie à long terme. L'opinion couramment exprimée au cours des années soixante, selon laquelle, dans la plupart des pays de l'OCDE, l'agriculture utilisait trop de ressources semblait ne plus être tout à fait aussi valable au milieu des années soixante-dix.

Pour répondre à la situation très incertaine du marché qui a caractérisé une grande partie des années soixante-dix, deux préoccupations majeures se sont faites jour. Si la stabilité et la sécurité sont des objectifs aussi anciens que la politique agricole elle-même, les pays semblent désormais les placer plus haut sur l'échelle des priorités. Certains ont mis l'accent sur les politiques de stabilisation du marché et d'autres sur le renforcement de la sécurité des approvisionnements. Ces réactions différentes résultent en partie des conditions particulières dans lesquelles se trouvaient les divers pays — qu'il s'agisse de pays exportateurs ou importateurs — mais l'une et l'autre ont été suscitées essentiellement par le même état d'incertitude du marché.

Dans cette révision de l'ordre des priorités, il semble que l'on n'ait guère explicitement reconnu l'arbitrage qui peut exister entre la stabilité et la sécurité d'un côté et le soutien des prix et des revenus, les ajustements structurels ou l'utilisation plus rationnelle des ressources de l'autre. Cependant, aucun pays n'a renoncé à ses objectifs déclarés dans ces trois derniers domaines. Certains ont recherché l'efficacité sur le plan national, sans trop se préoccuper des possibilités qui existent dans d'autres pays.

Renforcement de la stabilité

D'une façon générale, il est clair que les événements survenus pendant la première moitié des années soixante-dix exigent des pays qu'ils s'attachent à trouver les moyens d'assurer un équilibre plus stable, sinon sur les marchés mondiaux eux-mêmes, du moins dans les secteurs de leurs marchés intérieurs atteints par l'instabilité internationale. Toutefois, les

(1) Le rapport, qui paraîtra prochainement sous le titre « Examen des politiques agricoles de pays Membres de l'OCDE », est le résultat de discussions du Groupe de travail sur les politiques agricoles et de travaux effectués au sein de la Division des politiques agricoles.

PRIX REÇUS ET PAYÉS PAR LES AGRICULTEURS
taux annuels de variation des indices de prix (%)

A : prix reçus par les agriculteurs

B : prix payés par les agriculteurs

	Type d'indice	1960-65	1965-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75
Canada	A	2,3	1,5	1,0	13,4	44,3	16,5	..
	B	2,9 ^a	3,2	3,5	4,2	17,7	16,9	..
États-Unis	A	0,9	2,4	1,8	12,5	36,5	7,0	— 1,6
	B	1,3	3,9	5,3	5,8	14,2	16,6	9,5
Japon	A	7,5 ^b	5,6	1,7	5,6	23,2	21,1	12,8 ^e
	B	3,1 ^c	3,0	3,4	4,6	26,1	25,7	5,9 ^e
Australie	A	— 1,5	— 2,7	9,3	35,8	16,7	— 12,5	2,0
	B	2,2	2,7	5,6	7,5	15,4	30,3	17,2
Nouvelle-Zélande	A	1,3	0,7	4,4	17,5	40,4
	B
France	A	3,5	3,7	4,4	12,8	11,8	8,5	9,8
	B	2,0	3,2	7,0	4,8	10,1	28,3	..
Allemagne ^f	A	1,5	— 0,1	— 7,6	9,7	9,9
	B	2,5	0,5	4,6	4,4	8,0
Royaume-Uni	A	6,3	4,2	15,8	26,2	12,6
	B
Espagne	A	7,3	2,0	6,2	9,6	13,4	8,8	16,8
	B	4,2	2,1	4,6	1,4	11,1	30,2	8,0
Suède	A	4,4	2,2 ^d	2,7	7,4	10,2	8,8	12,5
	B	..	3,4	2,6	1,5	14,0	13,2	5,2

Notes: ^a 1962-65 ^d 1968-70

^b 1961-65 ^e Provisoire

^c 1963-65 ^f Année agricole se terminant l'année de référence indiquée (par exemple 1959/60 - 1964/65, etc., pour chaque colonne).

Sources: Sources nationales.

avis divergent dans les différents pays, quant à la définition même de ce que serait une meilleure stabilité. De plus, il semble qu'il n'y ait guère d'accord sur ce qui doit être stabilisé, ni sur les types de programmes les plus aptes à réaliser le degré de stabilité souhaité.

Dans certains pays, on a cherché à obtenir la stabilité interne de l'offre moyennant des restrictions à l'importation. Dans d'autres, les programmes des prix ont été axés sur des accords officiels de prix-planchers révisés chaque année et fondés sur certains principes de « justice des prix » et de régulation de l'offre. Si des arrangements de ce genre, en fixant les prix par intervention directe, ont pu réduire l'incertitude, ils peuvent aussi n'avoir qu'un effet temporaire jusqu'aux prochaines négociations sur les prix. D'autres pays ont institué des mécanismes anticycliques automatiques pour stabiliser le prix de certains produits et, dans ce cas, une situation stable n'empêche pas la persistance de fluctuations qui sont toutefois moins rapides et moins amples que celles qui résulteraient uniquement du libre jeu des mécanismes du marché.

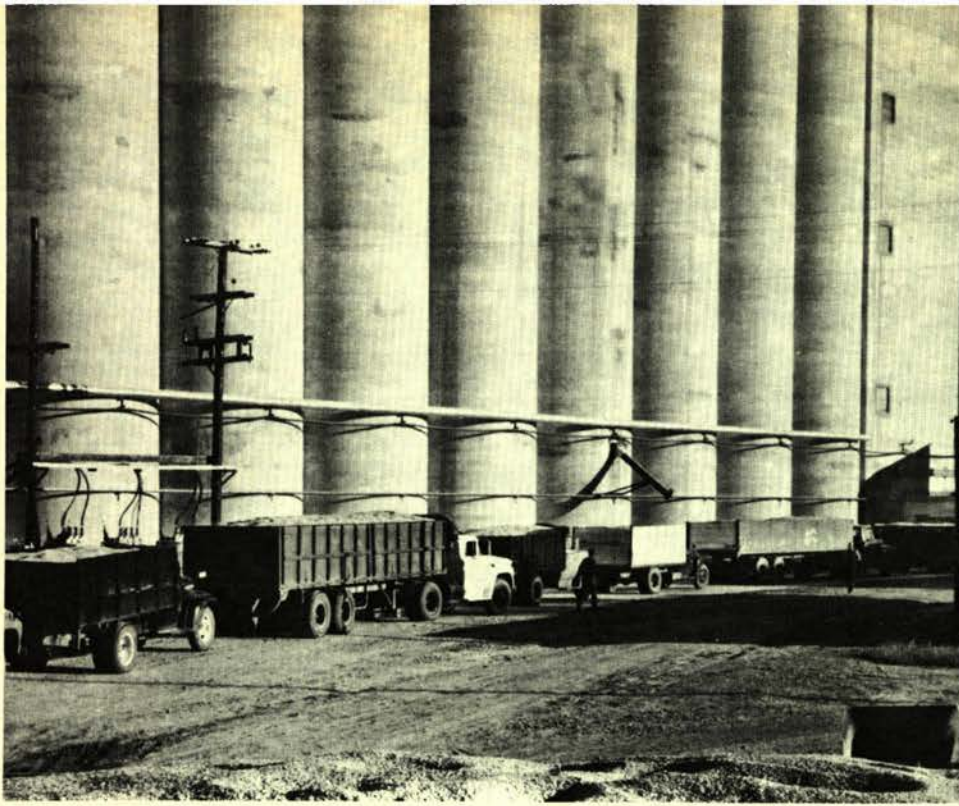
Sécurité des approvisionnements

Un grand nombre de pays ont essayé de limiter l'incertitude qui entoure, sur les marchés mondiaux, les prix et l'offre des produits de base, des engrais et des autres facteurs de production, ainsi qu'à compenser les effets des restrictions à l'exportation, en réduisant leur dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires. En conséquence, l'importance plus grande attachée à la sécurité des approvisionnements s'est traduite par des programmes destinés à renforcer l'auto-suffisance, grâce à la fixation de prix intérieurs plus élevés, à la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux (lorsque les quantités à importer paraissent intéressantes aux principaux exportateurs) et à des pressions renouvelées en faveur de la régionalisation économique. En raison de la situation tendue du marché, on a donné moins d'importance à la formation de stocks et à l'entrepôtage.

Puisque l'intérêt porté aux programmes de

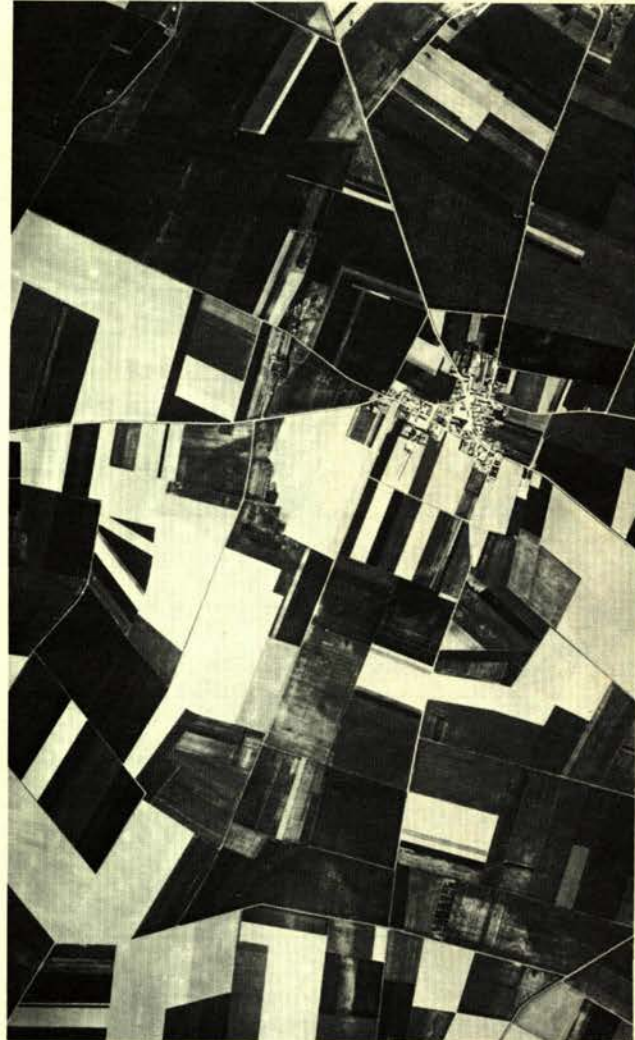
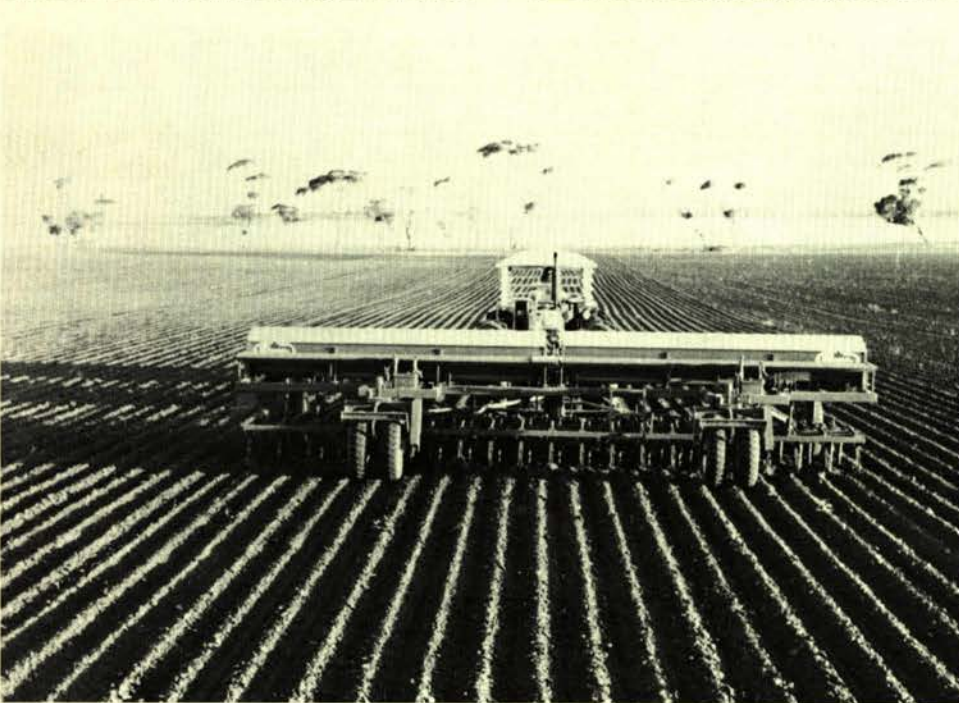
stimulation de la production visait essentiellement la production elle-même, on a mis relativement moins de soin à veiller à ce que les ressources économiques qui y étaient destinées soient utilisées de la façon la plus efficace. Et comme les programmes étaient orientés vers le marché intérieur, ils ont attaché moins d'importance encore aux différences d'efficacité relative entre pays. Plusieurs pays étaient apparemment disposés, et même contraints, à accepter une perte économique du point de vue de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la compenser par les progrès réalisés dans le domaine d'autres objectifs nationaux globaux — sécurité, auto-suffisance, équilibre régional. Cela a traduit le fait que dans l'agriculture, comme ailleurs, le résultat des choix effectués ne dépend pas des seules considérations économiques, mais aussi de tout un ensemble d'objectifs globaux de caractère socio-économique.

Toutefois, il n'est pas certain que les pays en cause aient toujours été clairement conscients du « prix » qu'ils payaient pour les progrès vers la réalisation de ces objectifs globaux. Étant



Dans les années soixante, avec des surplus agricoles permanents, les politiques avaient pour objectif de réduire les ressources consacrées à l'agriculture et de sauvegarder les revenus agricoles.

- Déchargement de silos dans l'État d'Arkansas (États-Unis).
- Agriculture à haute intensité de capital en Australie.
- Zone destinée au remembrement, Beauce (France).



donné l'intérêt compréhensible qu'ont les pays à se rendre moins tributaires de fournisseurs étrangers, intérêt qui a été bien illustré par des événements sans précédent comme la crise du pétrole, la signification d'une perte de rentabilité économique dépend entre autres de l'évaluation du degré de risque auquel un pays s'expose en se fiant aux échanges internationaux dans un monde incertain. Les initiatives qui ont été prises récemment dans le domaine de la politique agricole semblent indiquer que beaucoup de pays de l'OCDE estiment justifié un coût relativement élevé étant donné les réductions éventuelles de l'offre et les aléas des marchés internationaux.

Problèmes de l'avenir

Le principal problème auquel les responsables seront confrontés dans l'immédiat et dans le proche avenir sera de savoir dans quelle mesure les orientations qui se sont dessinées au

cours des deux ou trois dernières années continueront à être appropriées dans une conjoncture mondiale en évolution. Il se peut que les perturbations qui ont marqué le début des années soixante-dix ne se révèlent pas caractéristiques d'une évolution sur une plus longue période et que l'attention portée à la stabilité et à la sécurité n'ait été qu'une préoccupation conjoncturelle. S'il devait en être ainsi, il serait important de décider à quel moment et dans quelles conditions il conviendrait de redonner aux objectifs de stabilité et de sécurité leur place normale par rapport aux autres aspects de la politique agricole. Inversement, il se peut que ces perturbations aient été le signe avant-coureur de grands changements à venir. Il importerait alors d'examiner comment les premières réactions à ces signes pourraient être modifiées de manière à les harmoniser avec les autres objectifs anciens de l'action des pouvoirs publics et à minimiser leur coût. De nouvelles formes de coopération internationale

peuvent devenir nécessaires pour y parvenir.

De toute évidence, beaucoup dépendra de l'appréciation que l'on porte sur les facteurs qui ont déterminé l'évolution récente dans le domaine de l'agriculture: sont-ils de caractère structurel ou conjoncturel? D'après la récente étude sur les tendances de l'offre et de la demande mondiales (2), la zone de l'OCDE possède les ressources (terre, main-d'œuvre, capital et capacité de gestion) nécessaires pour accroître la production alimentaire si le besoin s'en faisait sentir et sous condition d'une augmentation de la valeur réelle des produits alimentaires. La puissance financière croissante des exportateurs de pétrole devrait leur permettre de développer leur agriculture et d'augmenter leurs importations de produits alimentaires. Pour ce qui est des pays en développement, on peut encore s'attendre à des pénuries temporaires, mais celles-ci pourront être surmontées au moyen d'une aide directe. Toutefois une telle aide ne devrait pas être



utilisée à plus long terme, car la réponse aux problèmes alimentaires de beaucoup de ces pays est à trouver dans l'amélioration de leur propre secteur agricole. Parmi toutes les perturbations survenues dans le passé récent, les aléas climatiques sont sans doute la principale cause d'incertitude anormale de l'offre qui subsiste. Mais il faudra étudier la question plus à fond avant de pouvoir déterminer de façon certaine s'il s'est en fait produit un sérieux changement climatique, justifiant des mesures autres que la prise en charge par les pouvoirs publics d'une partie du coût de l'incertitude.

En résumé, donc, dans le cas où la situation vers laquelle les pays Membres de l'OCDE s'acheminent ressemble plus à celle de la fin des années soixante, qu'à celle du début des années soixante-dix — si en d'autres termes, l'agriculture utilisait trop de ressources — la politique à double objectif, visant d'une part à la stabilisation et de l'autre à l'auto-suffisance, risquerait d'institutionnaliser pour les produits

alimentaires et agricoles un coût plus élevé que nécessaire. Même si la stabilité est souhaitable, le problème consisterait alors à savoir si les mesures prises pour l'assurer doivent consister en prix réglementés s'écartant des réalités du marché à long terme (et tendant par conséquent à augmenter l'instabilité à longue échéance) ou si les mesures à prendre doivent avoir un caractère conjoncturel, c'est-à-dire se borner à atténuer les effets des forces du marché.

*
**

Les pays Membres sont à l'heure actuelle généralement enclins à considérer la stabilité et la sécurité comme des fins en soi. Mais les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies visant à atteindre ces fins sont potentiellement onéreuses, aux niveaux national et international. Il faudrait donc se garder d'agir en fonction de définitions hâtives du problème

Dans les années soixante-dix, les approvisionnements ont été incertains et les marchés instables. Résultat : on s'est davantage efforcé de promouvoir la sécurité et la stabilité.

- *Changement climatique - sécheresse en Californie.*
- *Prix fluctuants pour le bœuf, le sucre et le café.*

ou de conceptions par trop simples de sa solution. A l'heure actuelle, les Comités de l'agriculture et des échanges de l'OCDE étudient les causes et les conséquences de l'instabilité du marché ainsi que la probabilité de la voir persister pendant les années à venir.

(2) Étude des tendances de l'offre et de la demande mondiale des principaux produits agricoles, OCDE, Paris 1976. Cette étude examine les principaux problèmes qui se posent à l'agriculture dans les dix à quinze prochaines années, son développement probable en fonction des politiques suivies actuellement, ses possibilités de production, l'instabilité des marchés et les besoins alimentaires dans les pays en développement, etc. Elle est résumée dans l'OBSERVATEUR DE L'OCDE N° 81, mai/juin 1976, numéro qui contient également un article sur l'aide au développement.

LE CRÉDIT A LA CONSOMMATION: comment protéger le consommateur?

**Jeunes mariés,
le BHV vous offre
un double cadeau:**

5%

**sur votre liste
de mariage,**

9 mois

**de crédit gratuit
sur tous vos achats
pendant un an.***

Après acceptation du dossier.

Boutique liste de mariage 3^{ème} étage.

L'évolution récente du crédit à la consommation vers des formes plus sophistiquées que la vente à tempérament — prêts bancaires personnels non affectés à l'achat d'un bien déterminé, multiplication des cartes de crédit, intervention d'un tiers, généralement un organisme financier, dans la vente — ont réduit l'efficacité de la protection accordée aux consommateurs par les réglementations existantes.

D'où la nécessité d'agir de façon concomitante dans deux directions: élargir la portée des réglementations anciennes pour qu'elles régissent toutes les formes de crédit à la consommation; renforcer la protection des consommateurs en leur assurant des droits nouveaux, une information claire sur les conditions du crédit et des voies de recours aisément accessibles.

Dans une étude qui vient d'être terminée (1) et que résume l'article ci-après, le Comité de la politique à l'égard des consommateurs de l'OCDE analyse de manière approfondie les conditions actuelles de fonctionnement des opérations de crédit à la consommation et fait de nombreuses propositions destinées à renforcer la protection. Ces propositions ont été rassemblées dans une recommandation adoptée par le Conseil de l'OCDE en avril 1977.

Plusieurs facteurs — urbanisation croissante, part grandissante de revenus stables dans les revenus totaux, offre sur une grande échelle de biens de consommation durables, recherche du confort — ont créé un climat dans lequel les consommateurs — particulièrement les jeunes — acceptent le crédit et ses contraintes plus facilement que les générations précédentes. Le crédit en tant que tel — même lorsqu'il n'est pas lié directement à l'achat d'un bien — s'est transformé en article de consommation soumis à la publicité et commercialisable comme n'importe quel autre produit.

Le crédit à la consommation est un puissant moyen de vente qui, utilisé à bon escient, peut aider les consommateurs à obtenir biens et services, augmentant leur niveau de vie et contribuant ainsi à la prospérité générale. Mais — et c'est le revers de la médaille — il existe également le danger pour les consommateurs de s'endetter au-delà de leurs moyens.

Sur le plan économique, l'évolution récente du crédit à la consommation ne pose pas à l'heure actuelle des problèmes

(1) Protection des consommateurs dans le domaine du crédit à la consommation, qui sera publiée l'été 1977.

particulièrement aigus. En effet, le montant total de ce type de crédits reste relativement faible par comparaison avec les crédits affectés à l'industrie ou à la construction immobilière. Mais l'importance qu'il revêt dans certains secteurs du commerce et l'action directe qu'il exerce sur la demande peuvent amplifier les tensions inflationnistes dans quelques secteurs clés de la consommation des ménages. Pour parer à ce danger, la plupart des pays Membres se sont dotés de réglementations de type conjoncturel visant à restreindre les possibilités de crédit à la consommation dans les périodes d'excès de la demande et d'inflation et à les augmenter au contraire lorsque l'activité économique doit être soutenue. En revanche, pour ce qui est du droit et de la défense des consommateurs, il apparaît de plus en plus indispensable aujourd'hui de prendre des initiatives nouvelles et de soumettre l'ensemble de l'industrie du crédit à la consommation à des règles plus strictes.

L'analyse que fait l'OCDE du crédit à la consommation montre que, en l'absence de réglementations appropriées, les intérêts des consommateurs ne sont généralement pas, pour un certain nombre de raisons, suffisamment pris en considération.

Le déséquilibre contractuel

Les opérations de crédit à la consommation sont le plus souvent déséquilibrées : le contrat de prêt ressemble aujourd'hui plus à un contrat d'adhésion qu'à un contrat librement débattu par les parties. Le consommateur est en effet invité à souscrire un contrat qui a été minutieusement étudié par le prêteur en fonction de ses intérêts propres; par contraste, le pouvoir de négociation du consommateur est faible. Pour deux raisons : c'est lui qui est demandeur et son partenaire au contrat est en général un organisme spécialisé dans le domaine du crédit.

Le déséquilibre contractuel se manifeste dans de nombreux contrats de prêt par des clauses désavantageuses pour les consommateurs que le Comité suggère aux pays Membres d'interdire ou de rendre nulles. Par exemple, les clauses prévoyant : le droit quasiment illimité du créancier, en cas de non-paiement, de reprendre possession de biens acquis par un consommateur; des sanctions excessives en cas d'interruption des paiements quelle qu'en soit la cause; l'acquiescement du consommateur en cas d'action engagée contre lui par le prêteur (2); l'attribution de compétence à un tribunal éloigné du domicile du consommateur, le dissuadant ainsi de se porter défendeur dans une action intentée contre lui par le prêteur.

Pour éviter que l'inégalité contractuelle inhérente au contrat de prêt ne soit encore accentuée, la recommandation estime que, en plus de celles déjà mentionnées, certaines autres clauses devraient également être considérées comme abusives et, de ce fait, interdites ou frappées de nullité lorsqu'elles sont insérées dans des contrats : celle qui contraint l'emprunteur à fournir une caution dépassant manifestement en valeur le montant de ses obligations dans le cadre du contrat de prêt; celle qui permet au créancier, en cas de retard dans les versements, d'imposer à titre de pénalité des taux d'intérêt plus élevés que ceux prévus par les réglementations sur l'usure; celle prévoyant la mise à charge du consommateur défaillant de frais excessifs de recouvrement de dettes.

Certaines caractéristiques juridiques propres à l'opération de crédit à la consommation peuvent également porter préjudice aux consommateurs. Ainsi, par exemple, la vente à tempérament constitue en droit deux contrats bien distincts, un de vente et un de prêt, qui n'ont normalement aucun lien entre eux. Cette dualité implique que les consommateurs peuvent être contraints de continuer les versements relatifs à leur contrat de prêt alors même que la marchandise livrée dans le cadre du contrat de vente est défectueuse ou non conforme. Il en est de même lorsque, pour rembourser le prêt, les consommateurs souscrivent à des lettres de change ou à des billets à ordre : dans ces cas, aucune exception ne peut plus être soulevée et le paiement est dû même si la vente est annulée.

Manque de transparence du marché et des transactions

Le manque de transparence du marché du crédit à la consommation est source de fréquents mécomptes pour le consommateur. Celui-ci n'est pas toujours informé de manière explicite ni des principaux éléments de la transaction — le coût total du crédit par exemple — ni de ses droits et obligations vis-à-vis du prêteur. Pourtant une information claire, précise et appropriée doit être considérée comme un droit du consommateur, car elle est essentielle si l'on veut protéger ses intérêts.

A cet égard la publicité pose, de l'avis du Comité, un certain nombre de problèmes particuliers que les diverses réglementations adoptées par les pays Membres pour réprimer la publicité mensongère, la présentation trompeuse ou les pratiques commerciales déloyales ne sont pas en mesure de résoudre. Ces réglementations générales peuvent en effet ne pas être aisément applicables dans le domaine du crédit à la consommation en raison du caractère complexe des informations susceptibles d'influer sur le choix du consommateur. Ainsi en est-il par exemple du coût total du crédit qui comprend plusieurs éléments — l'intérêt mensuel ou annuel et les divers frais liés à la transaction. N'indiquer à des fins publicitaires qu'un seul d'entre eux, même s'il est correct en soi, peut, du fait qu'il ne révèle qu'une partie du coût réel du prêt, ne présenter aucun sens pour le consommateur ou même le tromper. En outre, les divers éléments qui servent à établir le coût total du crédit peuvent être calculés de manière différente, ce qui permet finalement à l'annonceur — même s'il fournit les éléments de base — de ne pas révéler le coût réel et total de telle ou telle opération particulière.

Le manque de transparence est accentué par la fragmentation du marché du crédit qui s'explique par des raisons historiques, par l'existence de réglementations particulières à certaines activités bancaires et de crédit ainsi que par la volonté des organismes de crédit de différencier leurs services.

Le crédit à la consommation s'est tout d'abord développé sous la forme de la vente à tempérament, les facilités de crédit étant accordées généralement par le vendeur ou par un organisme spécialisé lié à ce dernier. Cette formule est encore pratiquée, même si l'intervention d'un prêteur non lié au vendeur est devenue plus fréquente. Dans les années soixante, l'intervention des banques dans le domaine du crédit à la consommation a modifié la structure du secteur en généralisant parallèlement la technique du prêt personnel : le prêt à la consommation se libère de la transaction commerciale puisqu'il n'est pas affecté à l'achat d'un bien déterminé. Cette formule connaît un grand succès auprès des consommateurs disposant de revenus stables car elle permet des périodes de remboursement plus longues que le prêt à tempérament. Enfin au cours des dernières années, de multiples autres formes de crédit à la consommation se sont développées avec succès : cartes de crédit, facilités de dépassement des comptes bancaires et formules associant la location au crédit.

L'introduction de ces techniques nouvelles aurait dû stimuler la concurrence sur le marché du crédit à la consommation et faire baisser les taux d'intérêt au bénéfice des consommateurs. Mais en fait, dans la plupart des pays Membres, la concurrence qui s'est instaurée entre banques et organismes spécialisés n'a pas porté sur les taux pratiqués. Si les baisses ont vraiment eu lieu grâce à la concurrence, elles ont pu être dissimulées par les tendances inflationnistes des dernières années qui ont considérablement augmenté les taux d'intérêt bancaires et donc les taux pratiqués par les organismes de prêt.

Quant à la différenciation des services, elle répond aux intérêts du consommateur dans la mesure où un service plus per-

(2) Il s'agit de clauses aux termes desquelles le consommateur reconnaît qu'une créance au profit d'un prêteur est échue ou sur le point de l'être et accepte qu'une décision de justice soit rendue à son égard pour le montant de la dette échue et non payée.

sonnalisé et mieux adapté à ses besoins réels lui est fourni. Mais pour qu'il soit à même de choisir en bonne connaissance de cause entre les diverses propositions de prêt qui lui sont faites, il faudrait que les informations qu'il obtient soient aisément comparables.

En conséquence, la recommandation propose qu'un certain nombre de mentions précises, destinées à informer le consommateur, devraient obligatoirement figurer non seulement dans la publicité mais également, et de manière plus explicite encore, dans les contrats.

Respect des droits fondamentaux et protection de la vie privée

La question du respect des droits fondamentaux de la personne humaine se pose dans le cadre du crédit à la consommation lorsque à l'occasion d'une demande de prêt, des discriminations sont pratiquées entre consommateurs pour des raisons de race, de couleur, de religion, de nationalité, de sexe ou de situation matrimoniale. Des dispositions générales interdisant des discriminations de ce genre figurent dans la constitution et les textes fondamentaux de plusieurs pays Membres, mais, en raison de leur portée générale, elles sont souvent difficilement applicables dans le domaine du crédit à la consommation. En conséquence, la recommandation suggère que les pays Membres qui constatent l'existence de telles pratiques devraient prendre des mesures spécifiques et prévoir des sanctions sévères.

Le développement des centrales de renseignements soulève le problème de la protection de la vie privée et de la nature des renseignements que ces centrales sont en droit de recueillir. Certains estiment que les pays Membres devraient prendre des mesures en vue d'empêcher que soient recherchés des renseignements qui ne sont pas indispensables au prêteur pour évaluer la solvabilité du consommateur ou la confiance qu'il peut lui accorder. Le Conseil recommande d'autre part que les activités des centrales de renseignements devraient être réglementées afin d'assurer le respect des droits fondamentaux et la protection de la vie privée des consommateurs. Ces derniers devraient avoir le droit d'avoir communication des informations rassemblées à leur sujet, de les contester et de les faire rectifier lorsqu'elles sont erronées. La réglementation pourrait prévoir une autorisation préalable qui pourrait être retirée en cas d'abus ou un contrôle administratif par un organisme public compétent.

Lacunes dans la protection des consommateurs

Le crédit à la consommation est devenu dans plusieurs branches du commerce un puissant moyen de vente. Lorsqu'il va de pair avec des techniques agressives comme le démarchage à domicile ou avec des campagnes publicitaires, l'incitation à l'achat peut devenir excessive, surtout pour des personnes à faibles revenus. Cela peut justifier l'instauration d'un délai de réflexion au cours duquel l'emprunteur peut, sans encourir de pénalités, renoncer à l'opération d'achat à crédit.

L'utilisation de la lettre de change ou du billet à ordre peut — on l'a vu — être une source d'abus à l'égard des consommateurs dans la mesure où elle fait naître une obligation de payer qui est indépendante de l'opération d'achat à crédit. En effet le consommateur qui y souscrit ne peut, dans la plupart des pays Membres, opposer aucune exception à son paiement même si le vendeur a failli à ses engagements en ne livrant pas la marchandise ou en fournissant une marchandise non conforme. Aux États-Unis, l'effet cambiaire de ces titres a été assoupli afin de permettre dans de nombreux cas aux consommateurs de soulever auprès du possesseur de bonne foi du titre négociable une exception à leur obligation de paiement. Dans le cas où l'exception est justifiée, ils ne peuvent être contraints à pour-



suivre leurs remboursements et parfois peuvent même récupérer les sommes déjà remboursées. Dans les autres pays Membres, toutefois, l'usage de la lettre de change et du billet à ordre a pour conséquence de faire totalement perdre aux consommateurs la protection prévue par le droit de la vente ou par les dispositions spéciales qui réglementent le crédit à la consommation. Pour empêcher cela, le Conseil de l'OCDE recommande aux pays Membres qui constatent des abus, soit d'en interdire l'usage dans les opérations de crédit à la consommation, soit de permettre dans toute action en recouvrement de ces titres, d'opposer au possesseur de bonne foi d'une lettre de change ou d'un billet à ordre les exceptions légales qui pourraient être opposées au vendeur. L'indépendance juridique des contrats de vente et de prêt peut également priver les consommateurs des garanties prévues par le droit de la vente.

Pour remédier à des situations de ce genre, la recommandation propose que les pays Membres adoptent l'une des deux solutions suivantes : ou bien instaurer une responsabilité solidaire limitée entre prêteur et vendeur afin de permettre au consommateur d'opposer au prêteur toutes les exceptions que pourrait soulever le consommateur contre le vendeur, lorsque le prêteur et le vendeur agissent d'intelligence ou en vertu d'un accord préalable; ou bien — lorsqu'il est impossible d'établir un tel lien — assortir toute vente à crédit d'une double condition suspensive suivant laquelle la vente ne peut intervenir que sous réserve de l'obtention du crédit et de la livraison dans le délai prévu d'une marchandise conforme au contrat.

Contrôle des organismes de crédit

Pour assurer la pleine efficacité des mesures d'information et de protection des consommateurs et réprimer en même temps d'autres abus résultant par exemple de malversations ou de tromperies, il apparaît nécessaire de renforcer les moyens de



contrôle sur les organismes de crédit et sur les intermédiaires. Deux types de mesures sont concevables à cet égard: le contrôle administratif et le contrôle judiciaire. Le premier consiste à charger un organisme public de contrôler le marché et d'intervenir de sa propre initiative. Avant de se livrer à des opérations de crédit à la consommation, les organismes de crédit et les intermédiaires devraient obtenir une autorisation préalable de cet organisme qui serait habilitée, en cas d'abus manifeste ou sur plainte des consommateurs, à retirer l'autorisation.

Le contrôle judiciaire implique quant à lui une action en justice de la part des consommateurs soit sur une base individuelle soit sur une base collective. La bonne application des réglementations prises ne doit pas seulement dépendre de l'administration. En effet, les consommateurs, tout en défendant leurs intérêts particuliers, peuvent contribuer à faire respecter les réglementations qui les protègent. Dans ce but, il est nécessaire de prévoir des voies de recours peu coûteuses et efficaces pour les litiges relatifs au crédit à la consommation et d'adopter des sanctions sévères pour réprimer les infractions relatives aux règles concernant la liberté et l'égalité d'accès au crédit, le délai de réflexion et les mentions obligatoires à faire figurer dans la publicité ou dans les contrats.

Il est souhaitable de donner aux consommateurs la possibilité d'engager une action civile en dommages et intérêts ou d'éten- dre aux organisations de consommateurs, conformément aux réglementations ou aux règles de procédure nationales, le droit d'intenter en leur nom propre une action devant les tribunaux lorsque des intérêts collectifs des consommateurs sont lésés.

Endettement excessif des consommateurs

Le problème de l'endettement excessif de certains consommateurs semble avoir pris une acuité particulière à la suite du

développement des formes modernes de crédit à la consommation et de la possibilité qui existe de contracter simultanément un certain nombre de prêts de durée et de valeur diverses dans le cadre des différents types de crédit. Ainsi sur un achat à tempérament peuvent venir se superposer un prêt personnel, des achats par cartes de crédit et un système de location-vente. Le prêt personnel peut servir à financer la somme prévue comme paiement de base d'un achat à tempérament ou à rembourser des dettes exigibles. La multiplication des possibilités de prêt peut dans certains cas conduire à l'endettement en chaîne et provoquer des situations malheureuses pour des consommateurs imprudents et leurs familles, notamment en cas de crise économique et de chômage. On se trouve ici en face d'une question de principe où il s'agit de protéger le consommateur contre lui-même soit par des réglementations impératives, soit par des mesures d'éducation et d'information.

Des mesures impératives consisteraient à interdire aux organismes financiers d'accorder un nouveau prêt à un consommateur tant que le prêt antérieur n'a pas été remboursé totalement ou en grande partie. Pour assurer l'application de cette règle, les organismes de crédit devraient obligatoirement s'affilier à une centrale de renseignements, lui communiquer tous les prêts accordés ou du moins les prêts dépassant un certain montant et la consulter avant d'accorder un prêt.

Mais on peut aussi considérer que l'endettement excessif des consommateurs ne pose pas encore des problèmes suffisamment graves pour justifier l'adoption de mesures aussi extrêmes. Cela d'autant plus que le marché joue un rôle autorégulateur en éliminant les organismes de crédit imprudents qui pratiqueraient systématiquement l'endettement excessif des consommateurs. En laissant, par conséquent, les forces du marché s'exercer librement et en améliorant l'éducation et l'information des consommateurs, l'endettement excessif devrait, selon cette conception, rester dans des limites acceptables dans la plupart des pays Membres.



LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT (mars 1977)

Les incidences probables sur l'environnement de la production et de l'utilisation d'énergie dans les pays de l'OCDE pour les années 1975-1985 telles qu'elles sont prévues dans la publication de l'OCDE "Perspectives énergétiques jusqu'en 1985". En particulier: l'implantation des grandes installations énergétiques, la production de combustibles de synthèse à partir du charbon, les politiques énergétiques ayant pour but de diminuer les émissions par les oxydes de soufre et les options liées aux activités énergétiques dans les zones urbaines.

(97 76 04 2) ISBN 92-64-21585-9
132 pages F22,00 £2,60 \$5,50

LA SITUATION DES UNITÉS FAMILIALES AU REGARD DE L'IMPÔT ET DES TRANSFERTS SOCIAUX DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE (avril 1977)

Analyse les systèmes d'imposition et de prestations familiales, et leurs effets sur le revenu disponible dans diverses situations de famille, particulièrement dans les cas où l'épouse est salariée.

(21 77 02 2) ISBN 92-64-21618-9
148 pages F28,00 £3,40 \$7,00

"Études du Centre de développement":

COMMENT MESURER L'INCIDENCE DES PROGRAMMES DE PLANIFICATION FAMILIALE. UN GUIDE SOMMAIRE (février 1977)

Résumé et interprétation d'un ouvrage technique récemment publié sur l'évaluation de l'impact sur la fécondité des programmes de planning familial. Examine l'utilisation et l'organisation de l'évaluation ainsi que les techniques de mesure. Comprend une étude de cas sur Bangalore, Inde.

(41 77 01 2) ISBN 92-64-21613-8
82 pages F16,00 £2,00 \$4,00

RETRAITEMENT DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DANS LES PAYS DE L'OCDE janvier 1977 (mars 1977)

Évaluation comparée de la capacité de retraitement et de la demande potentielle, sur la base de nouvelles estimations de la croissance de l'énergie nucléaire jusqu'en 1990. Analyse des solutions de rechange et des mesures pour surmonter une pénurie des services de retraitement.

(66 77 01 2) ISBN 92-64-21615-4
50 pages F20,00 £2,50 \$5,00

Série "Législations nucléaires - Étude analytique":

RESPONSABILITÉ CIVILE NUCLÉAIRE (avril 1977)

Contient des études analytiques sur les seize pays Membres de l'OCDE qui ont, à l'heure actuelle, adopté une législation spéciale dans ce domaine.

(66 77 03 2) ISBN 92-64-21619-7
218 pages F50,00 £6,00 \$12,50

LA DOSIMÉTRIE INDIVIDUELLE ET LA SURVEILLANCE DE L'ATMOSPHÈRE EN CE QUI CONCERNE LE RADON ET SES PRODUITS DE FILIATION / PERSONAL DOSIMETRY AND AREA MONITORING SUITABLE FOR RADON AND DAUGHTER PRODUCTS (mars 1977). Série "Documents"

Compte rendu d'une réunion de spécialistes sur les problèmes de radio-protection soulevés par la présence de radon dans les mines d'uranium et autres mines.

(66 77 02 3) ISBN 92-64-01603-1
320 pages, bilingue F56,00 £6,80 \$14,00

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT EN SUÈDE (avril 1977)

(97 77 01 2) ISBN 92-64-21610-3
158 pages F25,00 £3,00 \$6,25

LES SYSTÈMES DE PENSION POUR LES PERSONNES ÂGÉES (mars 1977). Série "Documents"

(82 77 01 2) ISBN 92-64-21599-9
220 pages F36,00 £4,40 \$9,00

LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES DE RELATIONS PROFESSIONNELLES. Quelques incidences de l'expérience japonaise (avril 1977)

Compare le système japonais de relations professionnelles avec ceux de quelques pays européens occidentaux où ces relations ont subi d'importantes modifications.

(83 77 01 2) ISBN 92-64-21639-1
62 pages F18,00 £2,20 \$4,50

SERVICES POUR LE RETOUR ET LA RÉINSERTION DES TRAVAILLEURS ÉMIGRÉS, par Rien van Gendt (mars 1977)

(42 77 01 2) ISBN 92-64-21612-X
70 pages F16,00 £2,00 \$4,00

"Études économiques de l'OCDE". Série 1977:

Études annuelles, très détaillées, pour chaque pays de l'OCDE, des tendances et de la politique économiques.

PAYS-BAS (février 1977, 72 pages). ISBN 92-64-21625-1 (10 77 21 2)
FRANCE (février 1977, 78 pages). ISBN 92-64-21617-0 (10 77 14 2)
ITALIE (mars 1977, 76 pages). ISBN 92-64-21623-5 (10 77 19 2)
ROYAUME-UNI (mars 1977, 92 pages). ISBN 92-64-21624-3 (10 77 28 2)
SUISSE (mars 1977, 74 pages). ISBN 92-64-21622-7 (10 77 26 2)

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DU PÉTROLE

• Informations rapides • précises • détaillées

Le premier numéro de cette nouvelle publication présente pour tous les pays de l'OCDE:

- des données exhaustives jusqu'à fin 1976
- des bilans complets de la production, des échanges, des approvisionnements, de la production des raffineries, de la consommation finale
- des données distinctes pour le pétrole brut, les condensats de gaz naturel et les produits d'alimentation d'origine pétrolière
- la consommation pour 9 groupes de produits
- les niveaux et les variations de stocks
- les données des échanges séparément, pour les principaux groupes de produits, les gaz de pétrole liquéfié et le naphta
- les importations distinguant 41 origines
- les exportations distinguant 29 destinations
- les routes maritimes internationales et les livraisons destinées aux transports aériens internationaux, par groupes de produits
- des données annuelles détaillées pour 1975 et 1976
- les approvisionnements et la consommation de gaz naturel

Abonnement à partir d'avril 1977

4 numéros F120 £14.60 \$30
Chaque numéro F 40 £ 4.90 \$10

DANEMARK (avril 1977, 84 pages). ISBN 92-64-21626-X (10 77 13 2)

Le numéro F 10,00 £ 1,10 \$ 2,50
Abonnement F180,00 £20,00 \$45,00

STATISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE. Supplément trimestriel février 1977 / LABOUR FORCE STATISTICS (mars 1977)

(35 77 01 3) ISSN 0304-3312
38 pages, bilingue
Abonnement F36,00 £3,60 \$9,00

STATISTIQUES FINANCIÈRES DE L'OCDE N° 10 - Tome II, 1976 / OECD FINANCIAL STATISTICS (avril 1977)

(20 76 10 3) ISBN 92-64-01568-X
442 pages, bilingue
2 volumes F150,00 £16,00 \$37,50
(20 76 00 3) ISSN 0304-3371
Abonnement F300,00 £33,00 \$75,00

COMPTES NATIONAUX DES PAYS DE L'OCDE, 1975. Vol. I - Principaux agrégats / NATIONAL ACCOUNTS OF OECD COUNTRIES (avril 1977)

(30 77 01 3) ISBN 92-64-01606-6
146 pages, bilingue F22,00 £2,60 \$5,50

BULLETIN DES COMPTES NATIONAUX TRIMESTRIELS, 1977-1 / QUARTERLY NATIONAL ACCOUNTS BULLETIN (mars 1977)

(36 77 01 3) ISSN 0304-3738
76 pages, bilingue
Abonnement F40,00 £4,40 \$10,00

CERI

SANTÉ, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET COLLECTIVITÉ: VERS UNE UNIVERSITÉ RÉGIONALE DE SANTÉ (mars 1977)

Présente un nouveau modèle d'une institution post-secondaire, susceptible d'adapter en permanence la formation, la recherche et l'éducation sanitaire aux besoins de santé de la population.

(96 77 01 2) ISBN 92-64-21597-2
384 pages F66,00 £8,00 \$16,50

SYSTÈMES D'INFORMATION POUR LA GESTION ADAPTÉE AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (avril 1977). Série "Documents"

Étudie le développement et l'opération des systèmes d'information des universités et décrit la mise en œuvre de ces systèmes.

(96 76 11 2) ISBN 92-64-21588-3
386 pages F54,00 £6,60 \$13,50

"Examens de la politique de main-d'œuvre et de la politique sociale":

POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE EN FINLANDE (avril 1977)

Examine les problèmes de main-d'œuvre et d'emploi en Finlande ainsi que la pertinence des mesures adoptées pour les résoudre, y compris les politiques et programmes anti-cycliques, régionaux, éducatifs et des entreprises.

(81 77 01 2) ISBN 92-64-21598-0
170 pages F32,00 £3,90 \$8,00

CEMT

ÉVOLUTION DE LA CALE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE, DE L'INFRASTRUCTURE, DES PRESTATIONS ET DES PRINCIPALES RELATIONS DE TRANSPORT ENTRE 1955 ET 1975 (février 1977)

(75 77 02 2) ISBN 92-821-2040-6
64 pages F12,00 £1,50 \$3,00

MOTIFS PSYCHOLOGIQUES QUI GUIDENT LES USAGERS. 34^e Table Ronde CEMT (mars 1977)

Facteurs guidant le choix du mode de transport: structure spatiale des emplacements, caractéristiques de l'offre de transport. Facteurs déterminants de la situation de choix: caractéristiques des personnes et ménages, choix objectifs, contraintes particulières, attitudes subjectives, informations. Modèle explicatif du choix du moyen de transport et effets de certaines mesures.

(75 77 03 2) ISBN 92-821-2041-4
84 pages F15,00 £1,80 \$3,75

"Recherche routière":

VOIES RÉSERVÉES ET RÉSEAU SPÉCIAL POUR AUTOBUS (avril 1977)

(77 77 01 2) ISBN 92-64-21628-6
156 pages F28,00 £3,40 \$7,00

NORMALISATION INTERNATIONALE DES FRUITS ET LÉGUMES: POMMES ET POIRES, TOMATES, AGRUMES, PETITS POIS, HARICOTS, CAROTTES (février 1977)

(51 76 09 2) ISBN 92-64-21578-6
156 pages F96,00 £12,00 \$24,00

PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ CONCERNANT L'INFLAMMABILITÉ DES PRODUITS TEXTILES (mars 1977). Série "Documents"

Décrit les réglementations nationales et les dispositions non réglementaires; énumère les facteurs à considérer avant d'entreprendre une action de type législatif ou autre.

(24 77 01 2) ISBN 92-64-21616-2
58 pages F16,00 £2,00 \$4,00

INDICATEURS ÉCONOMIQUES A COURT TERME POUR LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES 1973-1977. 6^e édition mise à jour avril 1977 / SHORT TERM ECONOMIC INDICATORS FOR MANUFACTURING INDUSTRIES (avril 1977). Série "Documents"

(69 77 02 3) ISBN 92-64-01604-X
120 pages, bilingue F18,00 £2,20 \$4,50

PÂTES ET PAPIERS. Statistiques trimestrielles, 1976-3 / PULP AND PAPER (février 1977). Série "Documents"

(73 76 03 3) ISSN 0335-377-X
56 pages, bilingue
Abonnement F48,00 £5,30 \$12,00
Au numéro F16,00 £1,80 \$4,00

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS, 1975-1976 / THE PULP AND PAPER INDUSTRY (février 1977)

(71 77 60 3) ISBN 92-64-01602-3
100 pages, bilingue F40,00 £4,90 \$10,00

Où obtenir les publications de l'OCDE

ALLEMAGNE

Verlag Weltarchiv G.m.b.H.,
D - 2000 HAMBURG 36, Neuer Jungfernstieg 21.
Tél. 040-35-62-500.

ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, BUENOS-AIRES.
Tél. 33-1787-2391 Y 30-7122.

AUSTRALIE

International BCN Library Suppliers Pty Ltd.,
161 Sturt St., South MELBOURNE, Vic. 3205.
Tél. 699.6388.
658 Pittwater Road, BROOKVALE NSW 2100.
Tél. 938 2267.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, WIEN 1.
Tél. 52.22.35.

BELGIQUE

Librairie des Sciences,
Coudenberg 76-78, B 1000 BRUXELLES 1.
Tél. 513.37.36/512.05.60.

BRÉSIL

Mestre Jou S.A.,
Rua Guaipá 518, Caixa Postal 24090,
05089 SAO PAULO 10. Tél. 261.1920.
Rua Senador Dantas 19 s/205-6,
RIO-DE-JANEIRO - GB. Tél. 232.07.32.

CANADA

Renouf Publishing Company Limited,
2182 St. Catherine Street West,
MONTREAL, Quebec H3H 1M7.
Tél. (514) 937.3519.

CORÉE

Pan Korea Book Corporation
P.O. Box N° 101 Kwangwhamun, SEOUL
72.7369.

DANEMARK

Munksgaards International Booksellers,
Nørregade 6, DK-1165 KØBENHAVN K.
Tél. (01) 12.69.70.

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.
Castelló 37, Apartado 1223, MADRID 1.
Tél. 275.46.55/276.02.53.

Libreria Bastinos de José Bosch,
Pelayo 52, BARCELONA 1. Tél. 222.06.00.

ÉTATS-UNIS

OECD Publications Center,
Suite 1207, 1750 Pennsylvania Ave, N.W.,
WASHINGTON, D.C. 20006. Tél. (202) 298.8755.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 1, 00100 HELSINKI 10.
Tél. 625.901.

FRANCE

Bureau des publications de l'OCDE,
2 rue André-Pascal, F 75775 PARIS CEDEX 16.
Tél. 524.81.67.

Principaux correspondants :
13602 AIX-EN-PROVENCE : Librairie de
l'Université. Tél. 26.18.08.
38000 GRENOBLE : Arthaud. Tél. 87.25.11.

GRÈCE

Librairie Kauffmann,
28 rue du Stade, ATHÈNES 132. Tél. 322.21.60.

HONG-KONG

Government Information Services,
Sales of Publications Office,
Beaconsfield House, 1st floor,
Queen's Road Central. Tél. H-233191.

INDE

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House, NEW DELHI 1. Tél. 45896.
17 Park St., CALCUTTA. Tél. 240832.

IRLANDE

Eason & Son, P.O.B. 42,
40-41 Lower O'Connell St., DUBLIN 1.
Tél. 74 39 35.

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h. f.,
Hafnarstræti 4 & 9,
P.O.B. 1131 - REYKJAVIK.
Tél. 13133/14281/11936.

ISRAËL

Emanuel Brown
9 Shlomzion Hamalka St., JERUSALEM.
Tél. 234807.
35 Allenby Road, TEL-AVIV.
Tél. 51049/54082.
& 48 Nahlat Benjamin St., TEL-AVIV.
Tél. 53276.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE.
Tél. 579751/2/3.
Via Bartolini 29, 20155 MILANO. Tél. 365083.
Sub-depositari :
Herder Editrice e Libreria,
Piazza Montecitorio 120, 00186 ROMA.
Tél. 674628.

Libreria Hoepli
Via Hoepli 5, 20121 MILANO. Tél. 865446.
Libreria Lattes
Via Garibaldi 3, 10122 TORINO. Tél. 519274.
La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre
assicurata dalle migliori librerie nelle città più
importanti.

JAPON

OECD Publications Centre,
Akasaka Park Building,
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
TOKYO 107. Tél. 586-2016.

LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss St.,
P.O.B. 5641, BEIRUT. Tél. 354429-344425.

NORVÈGE

Johan Grundt Tanums Bokhandel,
Karl Johansgate 41/43, OSLO 1.
Tél. 02-332980.

NOUVELLE-ZÉLANDE

The Publications Manager,
Government Printing Office,
WELLINGTON: Mulgrave Street (Private Bag),
World Trade Centre, Cubacade, Cuba Street,

Rutherford House, Lambton Quay.
AUCKLAND: Rutland Street (P.O.Box 5344).
CHRISTCHURCH: 130 Oxford Tce. (Private Bag).
HAMILTON: Barton Street (P.O.Box 857).
DUNEDIN: T. & G. Building, Princes Street
(P.O.Box 1104).

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65 Shahrah Quaid-E-Azam, LAHORE 3.
Tél. 66839.

PAYS-BAS

W.P. Van Stockum,
Buitenhof 36, DEN HAAG. Tél. 070-65.68.08.

PHILIPPINES

R.M. Garcia Publishing House,
903 Quezon Blvd. Ext., QUEZON CITY,
P.O.B. 1860 — MANILA. Tél. 99.98.47.

PORTUGAL

Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70-74, LISBOA 2. Tél. 360582.

ROYAUME-UNI et COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office
P.O.B. 569, LONDON SE 1 9NH
Tél. 01.928.6977, Ext. 410.

or
49 High Holborn
LONDON WC1V 6HB (personal callers)
Branches at : BELFAST, BIRMINGHAM,
BRISTOL, CARDIFF, EDINBURGH, MANCHESTER.

SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, 11152 STOCKHOLM 16.
Tél. 08/23.89.00.

SUISSE

Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 GENÈVE 11.
Tél. 022-31.89.50.

TAIWAN-FORMOSE

National Book Company,
84-5 Sing Sung Rd., Sec. 3,
TAIPEI 107. Tél. 321-0698.

TURQUIE

Librairie Hachette,
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL.
Tél. 44.94.70.
& 14 E Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.
Tél. 12.10.80.

VENEZUELA

Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337, Edificio
Galipan, CARACAS 106.
Tél. 32.23.01/33.26.04/33.24.73.

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27,
P.O.B. 36, BEOGRAD. Tél. 621.992.

Les commandes en provenance de pays où
l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire
peuvent être adressées au Bureau des publi-
cations de l'OCDE, 2 rue André-Pascal,
F 75775 PARIS CEDEX 16.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Pays Membres :

Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

Pays à Statut spécial :

Yougoslavie

